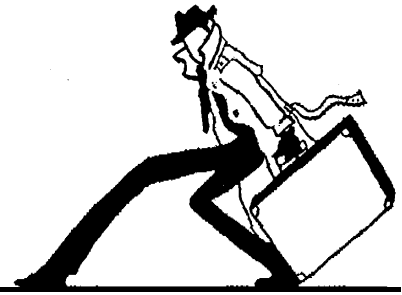


BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

EDITO

Songe d'une nuit d'été

À Survie comme en ces *Billets*, nous nous tenons au bord des failles par où ne cessent de monter les consentements sociaux à l'inhumanité, qu'il s'agisse de criminalité économique ou politique, souvent sans bornes. La faculté des groupes humains et le talent de certains leaders ou « décideurs » à relancer la fabrique à misère, à torture, à massacres, à quelque chose de stupéfiant. Voyez le nettoyage ethnique au Soudan, la guerre brûlant de reprendre au Kivu, le jeu avec le feu en Côte d'Ivoire... Ou encore la nullité des discussions du G8 sur des maux aussi cruciaux que le sida, la dette et la criminalité financière, maux qui condamnent à mort des dizaines de millions d'êtres humains, et des centaines de millions à une vie infra-humaine... Il est encore question de cela dans ce numéro.

On s'aperçoit que les grandes résolutions et les premiers progrès institutionnels provoqués par la Seconde Guerre mondiale et la Shoah ont été comme avalés par des boulimies de pouvoir et de fric. Même si nous ne rêvons pas de changer la nature humaine, nous savons qu'il est possible de canaliser, partiellement et temporairement, l'énergie nauséabonde qui concocte l'enfer sur terre. Le refus du mépris, le dégoût du pire poussent à construire des endiguements. Telle la Cour pénale internationale (CPI), qui rompt avec un mouvement mortifère de dérégulation généralisée.

Aller plus loin dans ce sens – et empêcher par exemple la CPI d'être croquée avant l'âge de la parole –, cela suppose de réveiller le meilleur de l'énergie humaine – qui côtoie la pire, haine et mépris. Ainsi avons-nous perçu, durant notre colloque du 24 juin sur les paradis fiscaux et judiciaires, comment la broyeuse ultralibérale se nourrissait en l'extrémisant d'une aspiration pluriséculaire à la liberté. Or il n'est pas question de récuser cette aspiration, qui a aussi enfanté la démocratie et une partie des droits de l'Homme.

Avec quelle énergie ne pas laisser périr dans une indifférence monstrueuse les victimes programmées de la planification ethnique du régime soudanais ? Ne pas laisser entrer en collision Congolais et Rwandais, Ivoiriens du Nord et du Sud ? Bousculer le cynisme du G8 ? Nous sommes loin des mobilisations festives de *Band Aid*, initiées par Bob Geldorf. Mais d'autres refus, d'autres types de mobilisation sont en train d'émerger, plus discrètement. Avouons notre impatience. Elle vient sans doute de notre faible accommodation au fonctionnement inédit, « connectique », des nouveaux réseaux de contre-pouvoirs civiques. On peut quand même rêver à une intelligence collective s'exerçant à réduire la propension de l'humanité à se martyriser elle-même.

François-Xavier Verschave

Sommaire :

<i>Salves</i>	p. 1
<i>Ils ont dit</i>	p. 9
<i>À fleur de presse</i>	p. 11
<i>Lire</i>	p. 14

SALVES

Darfour : Pendant le nettoyage ethnique, la "communauté internationale" croise les bras.

Communiqué de *Survie*, le 21/06

Armées par Khartoum, les milices arabes Jenjawids continuent de massacrer les populations noires des trois provinces occidentales du Darfour et de détruire leurs moyens d'existence. 35 000 victimes, 150 000 réfugiés, un million de personnes déplacées, des centaines de villages rasés, récoltes détruites, bétail volé, les survivants rassemblés dans des camps dépourvus de tout... S'ajoutent les entraves qu'oppose le gouvernement soudanais à l'acheminement de l'aide. De quoi entraîner jusqu'à un million de morts selon des ONG compétentes... Que faut-il de plus pour éveiller les consciences, pour aller au secours des victimes ?

Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a bien pris note de massives violations du droit humanitaire international dans le Darfour, mais il n'est « pas prêt à les décrire comme un génocide ou du nettoyage ethnique ». Pourtant, Jan Egeland, responsable de l'aide humanitaire d'urgence aux Nations unies, a qualifié de « **nettoyage ethnique** » les massacres des populations noires du Darfour auxquels s'adonnent les milices Jenjawids avec la participation de l'armée soudanaise. Monsieur Annan qualifie la situation de « très difficile et tragique », et « fait pression sur le gouvernement soudanais pour qu'il autorise » l'accès aux populations menacées. Nous lui demandons de démissionner de son poste de Secrétaire général si l'institution internationale qu'il dirige continue d'esquiver ses obligations.

Le Conseil de sécurité n'a pas encore jugé utile de se saisir du dossier (il a exprimé pudiquement sa « préoccupation » et a demandé aux parties en conflit de conclure un accord politique !). S'en saisirait-il, il lui faudrait agir. Le Conseil est-il trop occupé ailleurs ? Ou le coût de l'opération qui s'impose lui paraît-il trop élevé pour aller au secours d'un ou deux millions de Noirs en perdition, loin des préoccupations prioritaires des puissances de ce monde ? Nous demandons à l'ambassadeur Lauro L. Baja (Philippines), président du Conseil, de démissionner de son poste s'il ne peut obtenir de cette haute instance qu'elle honore ses responsabilités.

L'Union Européenne n'est pas en reste de l'inqualifiable indifférence à l'obligation légale et morale de « Donner valeur de loi au devoir de sauver les vivants ». L'UE, qui ne peut ignorer que ses recommandations ne produiront aucun effet, a estimé suffisant de signifier au gouvernement soudanais qu'il est « essentiel qu'il tienne son engagement de contrôler les forces armées irrégulières connues sous le nom de Jenjawids ». Nous demandons à l'Irlande, qui préside actuellement l'UE, de quitter la présidence si l'Union ne prend pas d'urgence une position conforme aux valeurs et principes que l'Europe prétend défendre.

La France, quant à elle, « est préoccupée par la situation dans le Darfour et entend rester vigilante ». Vigilante ? Une récente déclaration du porte-parole du Quai d'Orsay salue l'approbation du Conseil de sécurité pour l'envoi d'une mission chargée de préparer une opération de soutien une fois qu'un accord global de paix aura été conclu entre Khartoum et le sud Soudan. Pour ce qui concerne le Darfour, notre pays s'accroche à la « préoccupation » du Conseil, ce qui laisse peu d'espoir de le voir prendre une position honorable au sein de la communauté internationale. Nous avons, hélas, l'habitude : il en a été de même lorsqu'un million de Rwandais subissaient le sort que l'on sait.

./..

Nous demandons à Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères, de démissionner de son poste s'il ne peut obtenir du Président de la République et du gouvernement français qu'ils qualifient le crime de masse commis au Soudan du terme qu'il convient et qu'ils agissent en conséquence : la planification d'une série de crimes organisés qu'une spéculation sur l'indifférence internationale transformera en génocide.

Nous rappelons que le président-dictateur tchadien Idriss Déby, qui craindrait d'être renversé par des éléments zaghawa de son armée ayant pris fait et cause pour leurs cousins soudanais éliminés par Khartoum, bénéficie du soutien indéfectible de Paris. Selon une source crédible, la France lui fournirait une aide au moins logistique à la frontière soudano-tchadienne. S'il en est ainsi, de quoi s'agit-il, dans quelle intention ? Nous rappelons à l'Élysée que, devant un crime contre l'humanité, il convient d'agir en toute transparence, en concordance avec les conventions internationales et sous cette égide.

Toutes les puissances qui ménagent aujourd'hui le régime soudanais semblent avoir d'abord en tête les gisements de pétrole de ce pays. Cela justifierait, une fois encore, de « mettre le génocide entre parenthèses »¹.

Pour notre part, nous n'avons pas l'intention de rester les bras croisés dans l'attente de compter les morts. Nous ne sommes pas « préoccupés ». Devant le spectacle de non-assistance à un groupe de la famille humaine en perdition, notre indignation n'a pas de bornes. Nous appelons tous ceux qui sont attachés à cette famille dans son intégralité à rejoindre le combat pour en assurer la protection.

Nous recommandons de consulter le site de *Vigilance Soudan* (<http://www.vigilsd.org>), ainsi que le communiqué de *Human Rights Watch* : <http://hrw.org/french/docs/2004/06/21/sudan8933.htm>

1. Cf. F.X. Verschave, *Noir silence*, p. 243-244 : Le « préfet Philippe Parant, directeur de la DST de 1993 à 1997, [...] a témoigné au procès en diffamation intenté par Charles Pasqua à [l'encontre de F.X. Verschave pour un passage de La Françatrique mettant en cause le rôle de son réseau dans les tractations qui ont abouti à la livraison du terroriste Carlos]. [...] Il était placé sous les ordres du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua. À la barre, il a insisté sur le parfait déroulement de cette opération. Il y voit un grand succès technique de son service. Dans ces cas-là, a-t-il ajouté, "on met le génocide entre parenthèses". »

Cellules ouvertes pour les Papon rwandais

L'accord entre le gouvernement français et le Tribunal pénal international d'Arusha sur l'exécution des peines des responsables du génocide de 1994 jugés par ce Tribunal ouvre la voie à la « jurisprudence Papon » – des libérations anticipées pour maladie « diplomatique ». Il incite les accusés à se montrer encore plus silencieux sur la complicité de la France dans le génocide : cette complicité peut encore servir. Le texte de

loi autorisant l'approbation de cet accord devait être voté définitivement par le Sénat le 6 avril, jour des manifestations négationnistes (*Billets* n°125) : une provocation qui aurait pu favoriser une levée de boucliers préventive. In extremis, le texte a été retiré de l'ordre du jour, pour être adopté plus discrètement le 27 mai, et promulgué le 7 juin. [FXV]

Indécents

Communiqué de *Survie*, le 01/06

Le ministre français délégué à la Coopération, Xavier Darcos, "porteur d'un message d'amitié, de confiance et de gratitude" du président Jacques Chirac au président tchadien Idriss Déby, a insulté le peuple tchadien le 28 mai dernier lors d'une visite à N'Djaména. Il a également menti en déclarant qu'Idriss Déby avait été "démocratiquement élu par deux fois".

En se rendant dans la capitale tchadienne avec un message "d'amitié, de confiance et de gratitude" à l'égard du dictateur Idriss Déby, le ministre de la "Coopération" Xavier Darcos confirme l'indéfectible soutien de Paris aux tyrans africains - a fortiori aux pétrodicateurs. La France contribue ainsi au désespoir d'un peuple qui sait que le maintien au pouvoir de son oppresseur tient, pour une part importante, au fil qui le lie à des puissances occidentales, la France en particulier. Monsieur Darcos ajoute le mensonge à l'insulte. En déclarant qu'Idriss Déby a "été élu démocratiquement par deux fois", notre ministre ment effrontément. Il sait, comme tout le monde, que le dictateur tchadien porte le titre de Président grâce à la fraude électorale dont il est l'un des champions du monde. Ce fait a été relaté en long et en large dans les médias, y compris dans notre pays. Lors de sa première élection, il a même été assisté dans les opérations de truquage par le principal conseiller électoral de Jacques Chirac, Jérôme Grand d'Esnon - du même parti que Monsieur Darcos.

Ayant obtenu de l'Assemblée nationale tchadienne¹ une révision de la Constitution qui lui permet de briguer un troisième mandat présidentiel, il ne reste au dictateur Déby qu'à organiser la fraude lorsque cette révision sera soumise à référendum pour rester au pouvoir à vie.

Notre association, qui condamne énergiquement cette collusion entre le gouvernement français et le dictateur Idriss Déby, exprime sa solidarité avec le peuple tchadien qu'une dictature corrompue voue à la misère et son soutien aux organisations de défense des droits de l'Homme de ce pays, qui résistent héroïquement face à la destruction de leur société. Elle exprime son écœurement devant "l'amitié, la confiance et la gratitude" exprimées par notre pays à l'égard de celui qui en est le principal responsable. On est en droit de se poser la question. Vraiment, de quoi Jacques Chirac remercie-t-il Idriss Déby ?

1. Composée d'une majorité à sa solde frauduleusement installée.

Côte d'Ivoire de tous les dangers

Le maelström dans lequel se trouve entraînée la Côte d'Ivoire n'a pas fini d'inquiéter les gardiens des droits de l'Homme : règlements de compte sanglants entre chefs de la rébellion au Nord, incidents graves, tel celui qui a coûté la vie à un soldat français au Sud, dans des circonstances peu claires, bizarrement minimisées par le commandement français. La tension demeure, attisée semble-t-il par les uns et les autres, toujours sur le qui-vive.

Selon des propos tenus à New York par Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, l'avenir du processus de paix dans l'ancienne colonie française « dépendra de toute évidence de la capacité des dirigeants politiques du pays à dépasser leurs ambitions et leurs intérêts personnels pour donner la priorité à l'intérêt national ». Il a rappelé la « responsabilité personnelle des dirigeants politiques », ajoutant que « la seule autre perspective serait un nouvel affrontement avec un risque de violence à grande échelle, ce qui aurait des conséquences tragiques et imprévisibles » (cf. *Le Monde*, 09/06).

Les dirigeants politiques ivoiriens de tous bords se trouvent donc devant un choix crucial. S'ils préfèrent la discorde, la remise du destin de la Côte d'Ivoire aux décisions de puissances étrangères ou d'organismes internationaux, abandonnant le peuple au hasard de choix imposés, ils porteront la responsabilité d'une guerre civile, dont les victimes seront des Africains et qui hypothéquera pour de longues années l'avenir du pays. [OT]

Imbroglie sous les décombres

Le 11 mars, le journal *Le Monde* annonce que le juge antiterroriste Jean-Louis Brugière a bouclé son instruction sur l'attentat contre le président Habyarimana¹ qui « en impute la responsabilité au Front patriotique rwandais (FPR) du général Kagame, aujourd'hui au pouvoir à Kigali. » *Le Monde* affirme avoir pris connaissance des 220 pages du rapport Brugière, daté du 30 janvier 2004. Curieusement, le « journal de référence » reste seul à avoir accès au document, ce qui rend impossible à tout autre de porter un jugement sur son contenu. Notons que l'article du *Monde* est publié moins d'un mois avant les cérémonies qui vont marquer la 10^{ème} année consécutive au génocide des Tutsi rwandais. Comment interpréter cette interférence, vécue comme une offense par les rescapés du génocide et les parents des victimes ? A-t-on soigneusement choisi un tel moment dans le dessein de raidir l'attitude de Kigali, dont la souplesse et...

1. Stephen Smith, *L'enquête sur l'attentat qui fit basculer le Rwanda dans le génocide*, in *Le Monde* daté du 10/03.



les dispositions à entrer en politique ne sont pas les principales caractéristiques ?

Le 8 avril, la branche armée des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) a fait une incursion au Rwanda. Pour voir ? Encore nombreuses, toujours attachées à l'idéologie qui a mené au génocide, ces forces sont signalées en divers points de la République Démocratique du Congo (RDC)². Selon de multiples sources, elles continuent d'être utilisées par Kinshasa autant que de besoin, avec l'encouragement de notre pays. Des Français à l'allure "services" ont été signalés dans le Sud-Kivu au début de cette année par une source crédible. Seraient-ils toujours dans les parages ?

Le 26 mai à Bukavu (Sud-Kivu), éclate un conflit entre les hommes du colonel Jules Mutebutsi, officier dissident de l'armée congolaise, et l'armée régulière (FARDC)³. Le général Laurent Nkunda, venu du Nord-Kivu, se joint à la mêlée. Le 9 juin, les forces régulières reprennent la ville, tenue par ces deux officiers et leurs troupes depuis le 2. Formulées par Mutebutsi, les allégations de « génocide » contre les Banyamulenge (population tutsi de lointaine origine rwandaise) ont été réfutées par les observateurs de l'ONU, mais au moins une quinzaine de ces Banyamulenge auraient été assassinés comme tels, selon un premier rapport de Human Rights Watch – qui relève aussi de graves exactions (des viols notamment) de la part des soldats du général Nkunda. La situation est loin d'être maîtrisée : encerclé par des forces régulières, le colonel Mutebutsi tenait encore la ville de Kamanyola (40 km au sud de Bukavu) le 18 juin. Le 20, la MONUC tire sur ses positions, les FARDC reprennent la ville dans la foulée et l'officier dissident se réfugie au Rwanda avec 300 de ses hommes. Le Rwanda affirme les avoir désarmés et cantonnés.

Pour certains observateurs sérieux, l'implication du Rwanda dans ces graves troubles est acquise. Elle est en effet probable, compte tenu de l'importance stratégique de ce qui se passe dans la zone frontalière. La question est plutôt celle des buts, défensifs ou agressifs, de cette implication. Les relations entre Kinshasa et Kigali sont au plus bas. Kigali craint qu'une offensive contre le Rwanda soit en préparation. Kinshasa se dit victime d'une agression de son voisin. Qui a mis le feu aux poudres, qui entretient le foyer ?

Le 11 juin, un (vrai ou faux ?) coup d'État manque son but à Kinshasa. Originnaire du Katanga, le major Éric Lenge, qui en serait l'auteur, était membre de la garde présidentielle et réputé proche du président Kabila. Montage ou réalité, on ne peut que se rappeler les événements qui ont entouré l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila le 16 janvier 2001. Depuis

lors, on ne manque pas de signes du désir des factions congolaises qui « partagent le pouvoir » à Kinshasa de s'évacuer mutuellement. Le processus de transition aurait du plomb dans l'aile.

Le site Digitalcongo (www.digitalcongo.net), pro-Kabila et souvent propagateur de rumeurs, lance celle d'un voyage en catimini de la conseillère spéciale du président Georges Bush en matière de sécurité, Condoleezza Rice, à Kigali le 14 juin. Cette rumeur s'accroche aux allégations selon lesquelles les États-Unis fourniraient un soutien au Rwanda en matière de défense. Le 23 juin, le secrétaire d'État adjoint américain chargé de l'Afrique, Donald Yamamoto, s'est (très officiellement) rendu à Kigali. Il y a rencontré le président Kagame, à qui il a fait part des vives inquiétudes des États-Unis. Selon l'AFP, M. Yamamoto n'a pas souhaité indiquer quelle serait la réaction de son pays si le Rwanda envoyait des troupes en RDC. « *Nous entretenons avec le Rwanda, tout comme avec le Congo des liens très forts* », a-t-il déclaré. Le lendemain, le secrétaire d'État britannique chargé de l'Afrique, Chris Mullin, a rencontré le président rwandais après avoir rencontré celui du Congo, Joseph Kabila. « *Les deux présidents ont compris qu'il n'est pas dans leur intérêt d'avoir un conflit* », a-t-il résumé, ajoutant qu'il « *faut résoudre le problème des ex-FAR et des Interahamwe* » (Inch Allah ! Depuis le temps qu'il en est question on est en droit de s'interroger sur les raisons d'une telle abstention).

Le 19 juin, la RDC a demandé à la Tanzanie de l'aider « dans le processus de transition menacé par des dissidences militaires dans l'est du pays. Nous avons besoin de vous et de la région... Ce soutien peut être diplomatique ou militaire... » Une nouvelle guerre régionale à l'horizon ? Selon l'*Observateur de l'Afrique Centrale* (23/06), 2 000 militaires tanzaniens seraient arrivés à Kinshasa pour assurer la sécurité du président Kabila (www.obsac.com).

Le 20 juin, des sources diplomatiques et des Nations-unies ont confirmé un mouvement sans précédent de troupes congolaises en direction des frontières ougandaise et rwandaise. Le ministre rwandais des Affaires étrangères, Charles Murigande, avait exprimé la veille sur Radio Rwanda sa conviction que ce mouvement participait d'un plan consistant à attaquer le Rwanda avec l'aide des forces constituées d'anciens Interahamwe. À cet égard, les rumeurs les plus folles circulent. Obligés de tenter de les vérifier, nous n'en évoquerons cependant aucune car nous sommes persuadés qu'elles émanent – comme beaucoup d'autres – de milieux désireux d'échauffer les esprits, d'entretenir le feu, jusqu'à ce qu'il ravage la forêt.

Le 21 juin, une bombonne de gaz placée dans la nuit devant de l'ambassade du Rwanda à Bruxelles a manqué

son but : détruire l'édifice.

Le feu a pris à la porte du garage de l'ambassade, préalablement badigeonnée d'un liquide inflammable, mais les agresseurs avaient oublié d'ouvrir la manette de la bombonne. La police antiterroriste belge suit l'affaire et veille sur les quartiers bruxellois habités par de nombreux Africains : lors de la prise de Bukavu par des soldats mutins, la population « d'allure rwandaise » a été violemment prise à partie.

Le 22 juin, le Conseil de sécurité, présidé par l'ambassadeur Philippin Lauro Baja, « invite le Secrétaire général à déterminer précisément le besoin d'une capacité de force de réaction rapide pour la MONUC ». Il n'en fallait pas davantage pour relancer la rumeur qu'une force européenne commandée par la France serait en préparation à l'instar de l'opération « Artémis » déployée en Ituri en juin 2003 (cf. *À fleur de presse, L'Observateur*). Compte tenu de l'hostilité française à l'égard de Kigali, et de l'hostilité que Kigali lui rend par retour de courrier, espérons qu'il n'en est rien. Des sources françaises crédibles affirment qu'il n'en est pas question. Mais l'Hexagone pourrait se laisser convaincre de s'engager dans une opération « humanitaire »...⁴ Les Congolais auraient bien besoin que ce qualificatif inspire l'esprit et les actes qui pèseront sur leur avenir, mais il ne semble pas qu'un tel dénouement soit susceptible d'y concourir.

Le 24 juin, la MONUC confirme que des centaines de civils ont fui Minova (à mi-chemin entre Bukavu et Goma) à la suite de rumeurs sur « des renforts militaires du général Nkunda » autour de Goma. La force onusienne a envoyé une patrouille à Minova. Elle y a repéré les hommes de Nkunda, mais n'y a pas trouvé le général lui-même. La radio de l'ONU (Okapi) avait déjà signalé que des affrontements se déroulaient dans le Nord-Kivu (à 70 km au nord-est de Goma) « entre des miliciens Maï-Maï et d'anciens combattants de l'ANC, la branche armée du RCD du temps où ce mouvement était en rébellion contre Kinshasa ». Il est difficile de savoir qui seraient précisément ces Maï-Maï, des groupes en armes étant souvent qualifiés ainsi avant vérification. Cependant, selon une source locale, ce sont des ..

2. Les FDLR sont divisées en deux tendances : l'une appelle au « dialogue inter-rwandais hautement inclusif », l'autre se déclare « déterminée à poursuivre la lutte jusqu'à la libération totale du peuple rwandais » (communiqué du 18/06, www.inshuti.org).

3. Forces armées de la République démocratique du Congo.

4. La *Société civile/Forces vives d'Uvira* demande à la Communauté internationale « d'utiliser de ses prérogatives pour déployer les forces "Artémis" dans les provinces du Sud-Kivu et du Maniema ». Déclaration du 14 juin (source privée, ce document n'est pas encore en ligne).



Maï-Maï et des troupes rwandaises qui seraient engagés dans ces affrontements. Diverses forces de l'armée régulière congolaise feraient route vers Goma pour y faire jonction. Une entreprise allemande (AAA, Agro Action Allemande), travaillant sur la route Masisi-Walekale, aurait récemment plié bagages. Une source se trouvant à New York signale que, « ici, tout le monde attend la bataille de Goma. »

Une source présente au Burundi signale 40 000 réfugiés Banyamulenge répartis (dans des conditions particulièrement difficiles) entre l'est de ce pays (près de Gasorwe) et les environs de Bujumbura, la capitale⁵.

Le 25 juin, Paul Kagame et Joseph Kabila se sont rencontrés à Abuja à l'invitation du chef de l'État nigérian, Olusegun Obasanjo⁶, à l'initiative de « ces pourparlers de paix ». Les présidents rwandais et congolais se sont (encore une fois) engagés à respecter l'accord de paix conclu à Preoria en juillet 2002. Ils ont annoncé « la mise en place d'un mécanisme de vérification conjoint qui devra s'assurer du désarmement et de la démobilisation des soldats ex-FAR et des Interahamwe encore présents en RDC et de l'absence de troupes rwandaises dans le pays ». Selon le ministère des Affaires étrangères congolais, ce mécanisme sera actif « dès la semaine prochaine ». Que toutes les colombes de la terre se répartissent en deux escadrons de la paix, qu'elles accompagnent et ne lâchent pas ces deux Messieurs jusqu'à ce qu'il en soit ainsi !

L'histoire de la région – dans son ensemble, ou particulière aux pays qui la composent – nous enseigne ou devrait nous enseigner la circonspection. La prudence n'en est pas une si elle est réglée en fonction des paramètres de celui qui est censé l'exercer. L'observateur honnête est souvent pris à quelque hampeçon, affectif, idéologique, la peur ou la haine... Les autres s'accrochent à leurs calculs que déterminent leurs intérêts. Un sac de nœuds entre effroi, empathies sélectives, manipulations et zizanie.

Agamben dit que la souveraineté est à celui qui décrète l'état d'exception. Nous sommes dans un jeu de souverainetés de cet ordre. Sur un monceau de cadavres. Qui, aujourd'hui, maîtrise l'exception ? Qui pourrait la maîtriser afin que (exceptionnellement) elle tende à éviter un nouveau désastre annoncé ? Il ne semble pas qu'il y ait grand monde pour répondre à l'appel.

Est-ce bien raisonnable ?

P.S. : Comment ramener à la raison ceux qui tuent, pillent et violent en toute impunité – comme ceux qui les y encouragent, activement ou passivement – sinon en mettant fin à l'impunité, des premiers et des seconds ? La Cour pénale internationale a été créée dans cette intention : endiguer la "folie" des

Hommes. C'est une avancée historique en laquelle il faut garder espoir, et pour laquelle il faut continuer le combat sans relâche. Il ne semble pas qu'il y ait d'autre recette pour enterrer la hache de guerre au bénéfice du politique : l'art de vivre ensemble. [SC]

5. Les réfugiés rassemblés à Cibitoke (plaine de la Rusizi) seraient des Bafulero de la région d'Uvira qui cherchent à rentrer chez eux.

6. O. Obasanjo préside le Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union Africaine (UA).

Rwanda : une condamnation peu raisonnable

Déclaré non coupable d'atteinte à la sûreté de l'État, l'ancien président rwandais, Pasteur Bizimungu, a été condamné le lundi 7 juin à 15 ans de prison pour « détournement de deniers publics, rumeurs incitant à la désobéissance civile et association de malfaiteurs ». Le premier point retenu par le tribunal contre l'accusé fait sourire dans un pays où (comme dans bien d'autres) plus d'une haute personnalité s'accordent des libéralités avec l'argent public. Le second et le troisième visent la violation de la législation sur les partis politiques par la tentative de créer le Parti démocratique du renouveau (PDR-Ubuyanja), accusé de prôner la haine ethnique, et de former une milice. Réagissant à ce procès, Alison Des Forges (de l'organisation de défense des droits de l'Homme Human Rights Watch) commente : « Il est décevant qu'on l'ait trouvé coupable au terme d'un procès qui n'a pas duré très longtemps sur la base de preuves qui n'étaient pas franchement convaincantes ». Mme Des Forges ajoute au sujet de l'indépendance du système judiciaire rwandais : « Il semblerait qu'il reste encore du chemin à faire ».

Le passé de Pasteur Bizimungu peut prêter à soupçon sur la sincérité de sa volonté de bâtir un "nouveau Rwanda" purgé des haines qui l'ont détruit. Rien, cependant, ne semble indiquer sans conteste qu'il ait tenté de remettre cette destruction à l'ordre du jour. Le pays est confronté avec des difficultés à la suite du génocide des Tutsi dont le reste du monde a du mal à imaginer l'ampleur. Certes. Raison de plus pour les affronter avec d'innombrables précautions. Transformer l'ancien président en martyr est sans doute la meilleure façon de conforter la fraction de la population encore sous l'influence de l'idéologie génocidaire dans ses convictions. Ce choix le fait apparaître davantage comme un concurrent politique à l'actuel Président à évincer définitivement que comme un délinquant. Il y avait certainement mieux à faire. À chercher les raisons qui ont conduit au déraisonnable on se perd en conjectures.

Au Rwanda, personne n'a droit de propriété sur le refus de l'idéologie qui a conduit au génocide. Ce refus est un

bien commun à élaborer, à distribuer en toute gratuité et à exporter sans souci d'autre bénéfice qu'en termes de vies humaines. Il est le préambule de la légitimation de l'émergence d'une opposition **politique** à un pouvoir qui – comme tout pouvoir – en a besoin. Si ceux dont les préférences portent sur l'ancien ou l'actuel Présidents en sont convaincus, ils trouveront des voies et moyens pour se retrouver dans la seule intention commune qui compte aujourd'hui : réparer leur pays. [SC]

FRANCE / GÉNOCIDES AU RWANDA La Cour européenne des droits de l'Homme condamne la France pour la lenteur de sa justice

Communiqué commun : CPRC
(Collectif des parties civiles pour le Rwanda),
CRF (Communauté rwandaise de France),
FIDH (Fédération internationale des LDH),
Juristes sans Frontières,
LDH (Ligue des droits de l'Homme)
et Survie, le 18/06.

La France vient d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme [CEDH] pour la lenteur de sa justice dans l'examen d'une plainte déposée contre un présumé génocidaire rwandais dans l'affaire MUTIMURA c. France (décision du 8 juin 2004).

En juillet 1995, des poursuites ont été engagées, à l'initiative de plusieurs victimes, contre l'Abbé Wenceslas MUNYESHYAKA, ressortissant rwandais. Cette affaire phare a donné lieu à de nombreux rebondissements judiciaires. Dans sa décision, la Cour de Strasbourg a estimé que la durée de la procédure (près de 9 ans) constituait une violation du droit à un procès dans un délai raisonnable et du droit à un recours effectif (articles 6 et 13).

Les organisations signataires rappellent que la France a une obligation de participation à la répression des crimes commis au Rwanda en 1994. Il s'agit d'une obligation légale mais aussi éminemment politique, participant ainsi au travail de mémoire et de vérité. [...]

Huit ans plus tard et alors que la communauté internationale vient de commémorer le dixième anniversaire du génocide au Rwanda, [... les associations signataires] se félicitent de la décision prise par la Cour de Strasbourg.

Les victimes rwandaises regroupées dans des collectifs et associations notent en effet que la plupart des plaintes ont été déposées entre 1995 et 2001 et qu'aucune d'entre elle n'a abouti à ce jour.

Dans les affaires rwandaises, comme dans la majorité des affaires fondées sur le principe de compétence universelle, l'inertie du Parquet démontre une certaine frilosité de la part des autorités judiciaires françaises, même si dans l'affaire en cause, le magistrat instructeur, nouvellement désigné, remplit sa mission.

Alors que la tendance au sein du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) est de se dessaisir au profit des juridictions nationales lorsque cela est possible, les autorités françaises semblent, elles, plus enclines à se décharger de cette lourde responsabilité.

La décision de la CEDH redonne un espoir certain aux victimes rwandaises qui attendent que justice soit faite en France.

Cette décision est en effet vécue comme une



vraie victoire. Elle pointe vigoureusement l'inertie de la France dans la sanction du génocide de 1994. Une inertie que nos lecteurs s'expliqueront aisément.

Le « complot téké », un boomerang ?

Nous avons informé nos lecteurs du hold-up juridico-politique tenté par la Chiraquie sur la procédure ouverte devant le Tribunal de Meaux à propos des 353 jeunes gens disparus du Beach de **Brazzaville** en mai 1999. Cette procédure joue désormais un rôle central dans la vie politique congolaise. Très énervé par cette affaire, sur laquelle plusieurs de ses proches ont été entendus par le juge Gervillié¹, le pétrodicteur Sassou Nguesso ne néglige pas cependant d'en tirer prétexte pour régler quelques comptes politiques locaux. Comme sous son précédent règne (de 1979 à 1990), les crises qui secouent son régime ont toujours paru pour lui des occasions de réaménager en sa faveur les rapports de force au sein de l'appareil d'État. Sassou veut ainsi non seulement montrer qu'il est, contre vents et marées, le seul maître à bord, mais aussi couper l'herbe sous les pieds des clans politiques rivaux qui, au sein même de son régime, veulent prendre pied sur ladite affaire pour accélérer sa fragilisation politique.

À défaut donc d'un procès local – que récuse d'ailleurs le collectif des parents des victimes, pour absence d'impartialité –, Sassou actionnera le couperet politique pour consolider l'hégémonie de son clan. Pour ce faire, le clan Sassou ébruite l'imminence d'un « complot téké » ourdi de longue date pour renverser les institutions en place. Les noms de ses principaux instigateurs sont jetés en pâture : André Okombi Salissa et M^e Martin Mbemba, tous deux de souche téké et ministres de l'actuel gouvernement.

Le choix de ces deux personnes n'est pas fortuit. Le premier est un des rares membres du gouvernement à jouir encore de la « légitimité » de la guerre de 1997 qui a porté Sassou au pouvoir le 15 octobre de la même année. Après le réaménagement de l'appareil militaro-politique en 2002, qui a permis de limoger les Katangais² des postes stratégiques de l'État, c'est maintenant Okombi Salissa, alias « Tout bouge », qui est dans la ligne de mire du clan mbochi. Deux boulets lui ont déjà été attachés au pied pour l'habillage de son éviction : son immense parc immobilier, tant à Brazzaville qu'en France, et son fulgurant enrichissement qui le fait soupçonner de battre monnaie avec la complicité supposée de son collègue ministre des Sports, Mbani, lui aussi de souche téké. Quant à M^e Martin Mbemba, l'actuel ministre de la Justice et avocat de formation, le clan Sassou lui repro-

cherait « son silence calculé » sur l'affaire des disparus du Beach : il ne croiserait pas assez le fer avec les associations impliquées dans cette affaire.

En préparant la neutralisation politique de ces deux « poids lourds » du gouvernement, le clan Sassou chercherait d'une part à rendre impossible une jonction des oppositions autour de l'affaire du Beach ; d'autre part, il voudrait étouffer la possible structuration politique du groupe majoritaire téké qui est le dépositaire dans l'imaginaire national de la légitimité de la possession de la terre.³

En 1990 déjà, au plus fort du mouvement de la « perestroïka », le clan Sassou avait évoqué l'imminence d'un complot téké contre son régime – pour reprendre la main et tenter d'endiguer l'érosion d'impopularité qui menaçait de l'emporter. Mais cela avait produit au sein de l'opinion un effet autre que celui escompté. L'arrestation de ses adversaires politiques potentiels de l'époque – le colonel Gangouo, Clément Mierassa, Célestin Gangara Nkoua et bien d'autres, tous tékés –, digne des méthodes de la Stasi est-allemande, avait radicalisé les positions des partisans du pluralisme politique, leur permettant d'obtenir en 1991 la convocation d'une conférence nationale.

Quatorze ans après, l'évocation d'un nouveau « complot téké » servira-t-elle de terreau aux changements véritables qu'appellent de tous leurs vœux les populations congolaises ? Le décor social n'a pas changé d'un iota : infrastructures hospitalières dégradées, routes délabrées, arriérés des salaires, détournements des deniers publics, enrichissement illicite des clans au pouvoir, gestion opaque des recettes pétrolières, gestion clanique des affaires publiques, violation massives des droits humains élémentaires, impunité généralisée, corruption au sommet de l'État... [CL]

1. La gestion de cette affaire par la France est aussi vécue comme un enjeu très important par Sassou, avec la perspective immédiate de son voyage à Paris le 14 juillet. Elle est perçue comme une sorte de thermomètre de la « chaleur » des relations entre les clans Chirac et Sassou. Ne négligeant aucun détail, ce dernier s'apprête à inonder Paris de ses anciens miliciens Cobras, en essayant de déstabiliser les témoins dans l'instruction de Meaux.

2. Ce terme désigne les ressortissants de la région de la Likouala (nord-est) qui ont apporté un appui militaire massif à Sassou dans son coup d'État du 15 octobre 1997. Leur chef de file est l'actuel président du Sénat Ambroise Noumazalaye. Ils sont perçus comme les véritables vainqueurs de la guerre civile de 1997.

3. Cette légitimité revient à ce groupe suite au traité intervenu au 19^{ème} siècle entre le roi des Tékés, Makoko, et l'explorateur français Pierre Savorgnan de Brazza, ouvrant à ce dernier les terres du royaume. De là vient la coutume selon laquelle la mairie de Brazzaville doit toujours échoir à un téké.

Biya joue à cache-cache

Le dictateur camerounais, en pleine régression infantile, n'en finit pas de jouer. Après « pigeon vole », il nous a fait le coup du « fort, da » que Freud décrit comme le jeu du petit enfant qui se rassure à propos de la disparition de sa mère. Du 4 au 7 juin, la nouvelle de sa mort, qui serait survenue lors d'une intervention chirurgicale à Genève, a couru comme une traînée de poudre ; et puis le mercredi 9 juin, il a joué « coucou me revoilà » : il est ressorti, comme un diable de sa boîte, de son palace de Genève pour effectuer quelques mètres à pied sous les flashes, sur le seuil de son palais à Yaoundé.

On se perd en hypothèses sur les raisons de cette plaisanterie. Était-ce pour doper le chiffre d'affaires de la téléphonie camerounaise et, du même coup, les dividendes des gros bonnets qui y sont intéressés ? C'est possible, mais on ne peut pas refaire le coup tous les mois. Le jeu a cependant été très instructif. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les larmes n'ont coulé à flots nulle part. Dans son camp, on a pensé à mettre à l'abri son magot. Et ce ne sont pas les acclamations soigneusement organisées d'une population rameutée pour saluer le revenant qui feront oublier l'absence de cris de désespoir spontané de la même population quelques jours plus tôt. Seul le correspondant de l'AFP fait mine d'être dupe.

Plus sérieusement, on s'est aperçu qu'il existait une impasse institutionnelle en cas de vacance du pouvoir. Selon la Constitution, l'intérim doit alors être exercé par le président d'un Sénat... qui n'a jamais existé au Cameroun. C'est une des facéties d'un Droit constitutionnel local, ficelé à la va-vite sur le modèle français par des sommités de la coopération universitaire et, de toute façon, jamais respecté – un simple trompe-l'œil pour servir de décor à un régime qui repose sur l'arbitraire plus que sur le droit.

Rien n'est plus risible que les bricolages constitutionnels auxquels se livrent épisodiquement les Présidents pour donner un semblant de légitimité à des pouvoirs qui ne peuvent cacher à personne leur nature purement dictatoriale. Avant de disparaître pour un petit tour, Biya avait nommé, par décret du 26 mai, les membres de l'ONEL (Observatoire national des élections), destiné, comme son nom l'indique, à observer les élections et non à les organiser, comme l'opposition crédible demande que ce soit fait par une Commission électorale nationale indépendante. En tous cas l'ONEL, créé en 2001 par les pouvoirs publics pour superviser les scrutins, ne figure toujours pas dans la loi électorale camerounaise. Le Conseil constitutionnel, prévu dans la Constitution de 1996, n'a lui toujours pas été mis



sur pied. Mais le Cameroun a un Président, légitimé par ses propres soins et fort du soutien de l'Élysée. N'est-ce pas la seule chose nécessaire en fait d'Insitution ? Tout le reste est inutile. [OT]

Khalifa News

L'enquête sur la chute du groupe algérien Khalifa se poursuit. La juge d'instruction de Nanterre chargée du dossier, Isabelle Prévost-Duprez, a notifié leur mise en examen pour « complicité de banqueroute » à deux personnes suspectées du détournement des actifs du groupe. Il s'agit de Dominique Aute-Leroy, homme d'affaires proche de Rafik Abdelmoumène Khalifa, qui avait organisé le rachat pour une dizaine de millions d'euros de la villa cannoise de ce dernier, acquise en 2002 pour un prix trois fois supérieur (35 millions d'euros environ) ! Le notaire parisien qui s'était occupé de la transaction a lui aussi été mis en examen : il se serait rendu à l'aéroport de Londres pour remettre le chèque de la vente de la villa à Khalifa, qui fuyait déjà la justice française.

Le journal économique français *Les Echos* nous a révélé en mai que la Société Générale a racheté les 29 % que détenait la défunte Khalifa Bank dans le capital de la Société Générale Algérie (SGA). Elle en détient désormais 90 %.

La participation de Khalifa dans la SGA n'a été connue qu'après la chute du groupe Khalifa et rendue publique par *Le Figaro* en juin 2003. À l'origine, les trois actionnaires connus de la SGA étaient : le groupe Société Générale (61 %), la SFI, filiale de la Banque mondiale (10 %), et la FIBA, un holding luxembourgeois (29 %). Or la FIBA avait vendu ses parts à Khalifa à l'automne 2002 dans le plus grand secret. Toujours selon *Les Echos*, Khalifa avait dû déboursier à l'époque 8 milliards de \$ pour l'acquisition des 29 % détenus par la FIBA, alors qu'au même moment les 61 % détenus par le groupe Société Générale valaient 7 milliards de \$! À cette aune, Khalifa a payé 4,7 milliards de \$ de trop. Il y a visiblement des pourcentages qui valent plus que d'autres...

La FIBA était présidée par un ancien ministre algérien délégué au Trésor (ça ne s'invente pas !), Ali Benouari. De là à penser que des décideurs algériens ont exfiltré un très gros pactole... On notera encore que « FIBA » était l'acronyme de la sulfureuse banque d'Elf. Coïncidence ? Clin d'œil ? En tout cas, la Société Générale française confirme son goût pour les aventures spéculatives africaines, à l'abri des raisons d'État. [AL]

USAlgérie

Les Américains viennent d'accorder une subvention de 820 millions de \$ pour

l'extension du port d'Alger, qui devrait à terme doubler sa capacité actuelle de 10 millions de tonnes de marchandises. Le port d'Alger traite environ 70 % du trafic de conteneurs en Algérie et se révèle d'une importance tout à fait stratégique.

Agacée par l'offensive commerciale américaine, la France n'entend pas être en reste. Le ministre de l'Économie Nicolas Sarkozy s'est donc rendu début juin en Algérie à l'occasion de la 37^{ème} Foire internationale d'Alger, où il a été reçu avec tous les égards dus à un chef d'État (tiens, tiens !). Il n'est pas venu seul puisqu'il transportait dans ses bagages, selon ses propres dires, « la moitié du CAC40 » (Total, RATP, Alstom, Airbus...). Un certain nombre de contrats ont d'ailleurs été signés à cette occasion.

Cette visite sera suivie prochainement par celle du ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier, puis courant juillet par celle de la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie : une première depuis l'indépendance en 1962 ! Cette visite aura pour but d'approfondir et d'officialiser la coopération franco-algérienne dans les domaines militaire et sécuritaire, afin de ne pas laisser le champ libre aux USA dans ce secteur, où ils sont particulièrement présents. Nous signalions d'ailleurs dans notre précédent numéro que les services américains étaient en train d'investir le sud algérien.

Richard Labévière, chef du service de politique internationale à RFI, le confirme dans son éditorial du 2 juin : « *Le Commandement des forces américaines en Europe a installé une petite base d'une capacité de quatre cents hommes en Algérie, très exactement au sud de Tamanrasset. Cette unité des forces spéciales américaines initialement basée à Heidelberg et Munich a pour mission de former des personnels spécialisés dans la lutte antiterroriste. [...] Ce centre de formation américain a déjà coordonné plusieurs opérations menées conjointement dans la zone sahélienne par les armées algérienne, malienne et mauritanienne.* » [AL]

Paradis à l'Assemblée

Le système des paradis fiscaux et judiciaires, en pleine expansion, est une entreprise de démolition des droits humains, en ce qu'il encourage une criminalité économique, politique et écologique mondialisée. La prolifération de ces « mondes sans loi » répond à la logique militaro-barbouzarde des grandes puissances, à l'appétit de surprofits des banques et des multinationales, à l'intérêt bien compris des mafias. C'est par là que passe le pillage de l'Afrique, le financement des guerres qui l'assaillent, l'escamotage de l'argent public et la ruine des biens publics à l'échelle

mondiale. Il faudra donc bien parvenir à inscrire en tête de l'ordre du jour politique et militant – français, européen et mondial – l'interdiction de ces zones de non-droit.

Pareil sujet ne peut laisser Survie indifférente. À l'invitation du député Arnaud Montebourg, rapporteur d'une fameuse mission parlementaire sur le blanchiment, elle a organisé le 24 juin à l'Assemblée nationale un colloque intitulé *Les paradis fiscaux et judiciaires : méfaits et résistances au Sud et au Nord* – en prélude à une campagne de pédagogie politique sur ce péril majeur, qui menace aussi bien les peuples du Nord que ceux du Sud.

Ce colloque avait une dimension internationale avec des ressortissants de Belgique, du Canada et de Grande-Bretagne, et inter-organisationnelle. Originaire de Jersey, John Christensen anime un réseau mondial de lutte contre les paradis fiscaux, le *Tax Justice Network* (TJN, www.taxjustice.net) qui a déjà fait le « siège » de l'ONU, y obtenant plusieurs avancées. Le groupe Paradis fiscaux du conseil scientifique d'Attac¹ était aussi fortement représenté : Éric Alt (Syndicat de la magistrature), Christophe Delecourt (secrétaire de la CGT-Finances), Gérard Gourguechon (Syndicat national unifié des impôts) et François Lille (président de Biens publics à l'échelle mondiale)².

Sont également intervenus Corinne Lepage (présidente de Cap 21)³, Éric Toussaint (président du CADTM, Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde)⁴, le journaliste Jean-Philippe Lacour (*La Tribune*)⁵, le psychosociologue Jean-Claude Liaudet⁶, le philosophe Alain Deneault⁷ et le président de Survie, François-Xavier Verschave⁸. Ont été communiquées les préconisations du juge Renaud Van Ruymbeke, l'un des ...

1. Ce groupe a publié un ouvrage d'initiation, *Les Paradis fiscaux*, Mille et une nuits, 2001.
2. Auteur de *Pourquoi, l'Erika a coulé ? Les paradis de complaisance*, L'Esprit frappeur, 2000.
3. Ancienne ministre de l'Environnement, co-auteure avec François Guéry de *La politique de précaution* (PUF, 2001), elle s'apprête à publier en octobre *Santé et environnement* chez Jacques-Marie Laffont.
4. Auteur de *La finance contre les peuples. La bourse ou la vie* (Syllepse, 2004).
5. À travaillé avec Arnaud Montebourg et Vincent Peillon, président de la mission parlementaire sur le blanchiment, à l'ouvrage *Les milliards noirs de la mondialisation*, Hachette Littérature, 2004.
6. Auteur de *Le complexe d'Ubu ou la névrose libérale*, Fayard, 2004.
7. Auteur d'une thèse sur Georg Simmel et sa *Philosophie de l'argent*, et de *Paul Martin et compagnies* (cf. Lire).
8. Auteur sur ce thème de *L'envers de la dette. Criminalité politique et économique au Congo-Brazza et en Angola* (Égone, 2001) et *Noir Chirac* (Les arènes, 2002).



initiateurs de l'appel de Genève contre l'impunité de la criminalité financière, et une proposition de loi déposée récemment par le sénateur belge Pierre Galand, interdisant aux sociétés faisant appel à l'épargne publique belge d'avoir des filiales ou sous-filiales dans les paradis fiscaux. Comme quoi la défense des petits épargnants grugés par les scandales boursiers (Enron, Parmalat, Vivendi, etc.) peut aussi être un levier salutaire ! Cette proposition faisait l'objet d'un autre colloque ce même 24 juin à Bruxelles.

Nous ne résumerons pas ici les débats de notre colloque parisien, qui a été filmé et enregistré. Nous en publierons des restitutions. Surtout, ce temps fort a permis à la fois de mesurer le chemin à parcourir et d'entrevoir les moyens de ce parcours – alliances et opportunités. Car la fascination névrotique pour l'argent sans contraintes vient de très loin, et il faudra réunir beaucoup de convictions pour remonter la pente de la dérégulation. De même que la canicule a popularisé l'effet de serre, peut-être faudra-t-il un « accident » à forte charge symbolique pour, enfin, anticiper les conséquences de l'absence d'engagement. [FXV]

Mémoire

Le mois de juin 2004 a vu en France une multitude de manifestations, cérémonies, émissions audiovisuelles, publications, pour commémorer la victoire des alliés sur l'Allemagne hitlérienne. À cette occasion, on a rappelé le martyr de la petite localité d'Oradour-sur-Glane, dont toute la population fut massacrée par une troupe de SS en mouvement vers le front de Normandie. « *Nous n'oublierons jamais* », a martelé M. Raffarin.

On peut rappeler à cette occasion que Gide, dans *Voyage au Congo*, rapporte un fait d'armes analogue, perpétré par les troupes coloniales françaises en Oubangui-Chari, actuellement Centrafrique. Le motif était que certains indigènes refusaient de se plier à la corvée du ramassage forcé du caoutchouc dans la forêt. Pour faire un exemple les troupes encerclèrent un village, exécutèrent les hommes et incendièrent les cases après y avoir enfermé femmes et enfants.

Que ce haut fait soit enseveli dans l'oubli montre toute la distance qui existe entre la Centrafrique et un pays libre, maître de sa mémoire. Est-ce que les Allemands demandent aux Français d'oublier ? Est-ce que la déclaration de Raffarin est prise comme une déclaration de haine des Allemands ? Non. On n'en veut pas aux Allemands, on n'en veut qu'au nazisme.

Pourquoi alors tout est-il mis en œuvre pour empêcher la mémoire africaine de

se constituer ? Pourquoi laisse-t-on les Bruckner, les Lugan, les Smith et tous les manuels scolaires répandre une idéologie d'absolution du crime, en plaidant l'innocence et même la bienfaisance de la colonisation ? Parce que le colonialisme est bien vivant et toujours triomphant et que l'Afrique est toujours sous sa poigne de fer et d'argent.

De Gaulle disait, lors de la défaite de 1940, à peu près ceci : les chars nous ont vaincu, un plus grand nombre de chars vaincra l'ennemi. C'est ce qui s'est passé. Où sont les divisions supérieures en armement qui vaincraient le colonialisme ? J'entends les rires de certains. Est-ce que cela signifie sa victoire définitive, dans une fin de l'Histoire rêvée par quelques-uns, figée dans un rapport inégal de nature essentielle ? Ce serait oublier la grande ruse de l'Histoire : le colonialisme travaille à sa propre perte et pas seulement contre les opprimés. On verra qu'il a disparu quand la Centrafrique commémorera en grande pompe ses morts pour le caoutchouc... et y invitera un Premier ministre français, trop heureux de stigmatiser l'infâme colonialisme.

On n'en est pas encore là. Sassou Nguesso s'apprête en effet à célébrer... l'arrivée de Savorgnan de Brazza en Afrique centrale (cf. *Ils ont dit*, P. WAJSMAN). Peut-on lui suggérer une bonne lecture ? Il s'agit de la biographie que René Maran consacra en 1951 à Savorgnan de Brazza, où l'auteur, d'une érudition sans faille, se plaît à reproduire le texte du traité d'établissement français dans cette région, où, en échange d'une cession à perpétuité de territoire, le potentat local « *s'en rapporte tout à fait à la générosité du gouvernement français* » [OT]

D-Day et blanchiment

À l'occasion du soixantième anniversaire du débarquement, un article du *Monde* daté du 4 juin (*La guerre en noir et blanc*) est revenu sur la ségrégation raciale au sein de l'armée américaine durant la seconde guerre mondiale : « *905 000 Noirs ont combattu dans les rangs de l'armée américaine entre 1941 et 1945. Parmi eux, Jon Hendricks, jazzman de renom. À 82 ans, il se souvient de la ségrégation régnant à l'époque au sein des unités "US"* ».

Cet article, et celui du *Canard enchaîné* qui le reprend (*D-Day noir*, 09/06), stigmatisent le racisme de l'armée américaine à l'égard de ses soldats noirs durant la seconde guerre mondiale, revalorisant plus ou moins implicitement la position humaniste française. Ils occultent cependant la ségrégation raciale qui eu lieu en France à l'égard des troupes africaines, qui ont constitué jusqu'à 50 % des Forces françaises

libres. Les Africains payèrent pourtant un lourd tribut pour la libération de la France puisque, selon Pierre Prêche¹, 40 % périrent, souvent dans les conditions les plus terribles. Engagés massivement dès 1939 au sein des régiments et bataillons de tirailleurs sénégalais (qui regroupaient les soldats originaires d'Afrique noire ; les tabors, essentiellement composés de Marocains montagnards ; les tirailleurs algériens), ils furent remplacés à la fin de la guerre par de nouvelles recrues françaises, de préférence blanches, qui allaient recevoir trophées, honneurs de la République et défilier lors de la libération. Cette opération fut dénommée : « blanchiment des forces françaises libres ». Il en fut ainsi de la « 9^{ème} division coloniale » composée de tirailleurs sénégalais « tombés comme des mouches », soi-disant parce qu'ils n'étaient pas « préparés au grand froid de l'hiver 1944 »².

Au calvaire de Jon Hendricks, jazzman de renom, on aurait pu accoler le calvaire de Frantz Fanon, écrivain-politologue de renom. Comme le constatera amèrement Fanon, les Caraïbéens échappèrent au blanchiment des FFL parce que considérés comme « Européens ». Alice Cherki, dans son livre *Frantz Fanon : portrait* (Le Seuil, 2000), raconte comment celui-ci fut profondément choqué par la manière dont les soldats afro-caraïbéens subirent une discrimination raciale éhontée au sein des FFL. Cette ségrégation se manifestait dans « la distribution, le confort des guitounes, le logement des soldats ». Quant à l'avancement, il était bien souvent bloqué. Leur sort était-il plus enviable que celui des soldats afro-américains ?

Oublié l'effort de guerre des Africains au sein des FFL, pour libérer la France. Faut-il rappeler que Brazzaville fut la capitale de la France Libre dès 1940, donnant une assise et une représentation territoriale internationale à la résistance ? Faut-il rappeler le pillage des matières premières des anciennes colonies pour alimenter l'effort de guerre ? Faut-il rappeler le massacre du 1^{er} décembre 1944, au camp de Thiarye près de Dakar ? Faut-il préciser que les anciens combattants des ex-colonies se sont vu accorder des pensions dérisoires au regard de leurs congénères français ? Le terme inventé pour désigner une discrimination entre les pensions des anciens combattants français et africains fut le terme de ..

1. 1939-1945, *l'amnésie républicaine : quand l'Afrique libérait la France*, in *Afrikara.com*, http://www.afrikara.com/Contenu.php?string_param=8&id_article=372.

2. Selon un témoignage recueilli sur le site du musée de la Résistance <http://musee.delaresistance.free.fr/enligne/temoign/TemoignJeunes/Rispal.html>.



« cristallisation », remis à jour par celui de « parité »³. La gratitude n'est pas toujours de ce monde, et le mépris bien utile pour oublier la dette de sang ! Cela méritait bien d'envoyer une Salve dans la bonne conscience du *Monde* et du *Canard*, pour les rappeler à un devoir de mémoire moins sélectif. [OG]

3. Cf. *L'Humanité*, 02/06 : « Les pensions revalorisées des soldats de ses anciennes colonies [...], que Paris a commencé à verser en avril dernier, restent largement inférieures à celles de leurs collègues français. Cette inégalité plonge ses racines dans la loi dite de "cristallisation", adoptée le 26 décembre 1959, qui gèle les pensions des soldats des anciennes colonies. Alors que les droits de leurs anciens compagnons d'armes français étaient régulièrement augmentés [...] Dans un arrêt rendu le 30 novembre 2000, le Conseil d'État qualifiait l'inégalité de traitement entre anciens ex-soldats français et étrangers de "discrimination fondée sur la nationalité", voire de violation de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'Homme. [...] Une décision qui] laissait espérer que le sang versé serait enfin payé à son juste prix. [...] Mais en] septembre 2002, Hamlaoui Mekachera, secrétaire d'État aux Anciens combattants, avait annoncé la couleur : "Nous essayons de trouver la parité qu'il convient d'appliquer, compte tenu du niveau de vie dans chaque pays concerné, afin de ne pas commettre une autre injustice qui serait de désavantager un groupe de pays par rapport à l'autre." Le décret que le gouvernement a adopté en novembre 2003 [...] traduit cette orientation. [...] Résultat : dans certains pays comme le Sénégal, l'augmentation est à peine supérieure à 15 euros par mois. »

Gabon : remous autour de la dette

Si le Gabon est un pays dont le PIB par habitant est parmi les plus élevés, c'est aussi un des plus endettés : 67 % des recettes fiscales vont au service de la dette (*Bulletin du CADTM*, 01/2004). Les lecteurs de *Billets*, habitués au principe des vases communicants entre ressources publiques et fortunes privées dans les néocolonies françafricaines, ont compris comment on en est arrivé là...

Cependant, même si la production pétrolière reste importante, elle est en baisse depuis 1997. Omar Bongo tentait donc depuis quelques temps d'obtenir le rééchelonnement de la dette extérieure gabonaise auprès du Club de Paris (organisation informelle des créanciers publics, domiciliée à Bercy), et ses demandes se sont faites plus pressantes à l'approche des « élections » présidentielles. Or ce rééchelonnement est subordonné à l'acceptation d'un plan de « réformes économiques » validé par le FMI, au sein duquel les USA bloquaient depuis mi-2003 le dossier gabonais.

Selon *La Lettre du Continent* du 15 avril, « Nicolas Sarkozy, le nouveau grand argentier de Bercy, n'a pas l'intention de laisser au nouveau chef de

la diplomatie française, Michel Barnier, son masque et ses carnets intimes africains. » À peine installé à Bercy, il « a appelé Omar Bongo pour l'aider à plaider sa cause au FMI ». D'autant qu'il souhaite s'offrir, pour mieux survoler le scrutin présidentiel, un hélicoptère Super-Puma à 15 millions de dollars.

Omar Bongo a donc été reçu fin mai – plutôt discrètement semble-t-il... – par George Bush, qu'il a félicité pour son action en Irak. Le Gabon avait déjà signé avec les Etats-Unis, en septembre 2003 un accord de protection mutuelle contre les foudres de la Cour pénale internationale. Des liens existent également entre les deux pays, selon l'ambassade américaine, dans la formation des officiers de la marine gabonaise. Si, à cause de la faiblesse du dollar, Bongo a refusé d'augmenter sa production pétrolière – qui, comme le reste de la production africaine, intéresse de plus en plus Washington –, il a exhorté les industries américaines à accroître la prospection pour découvrir de nouveaux gisements. Il a également négocié l'achat de nouveaux Boeing et la venue d'instructeurs en matière de sécurité et de « lutte contre le terrorisme ». (AFP, 26/05)

Quelques jours plus tard, le FMI a approuvé « l'octroi d'un crédit stand-by de 102 millions de dollars sur 14 mois en faveur du Gabon pour soutenir le programme de réformes économiques du gouvernement » – programme qui consiste évidemment en davantage de privatisations et de restriction des dépenses publiques. Il semble que le domaine de la sylviculture soit particulièrement visé (AFP, 28/05).

Omar Bongo avait déjà profité de sa visite à George Bush pour signer un accord de libéralisation du transport aérien en faveur des États-Unis. Dix jours plus tard, l'accident d'un avion de la compagnie Gabon-Express venait illustrer à la fois l'absence de contrôle public de la sécurité aérienne et l'inexistence des dispositifs de secours (AFP, 09/06). Selon *Gabon Flash* du 14 juin, les secours « officiels » auraient même chassé des pêcheurs nigériens qui portaient les premiers secours aux victimes du crash, sans pour autant prendre la relève : ils attendaient des instructions concernant la présence supposée d'une forte somme d'argent dans l'avion. En tout cas, nul doute que les prescriptions du FMI vont assainir l'espace aérien gabonais...

Le 11 juin, le Club de Paris acceptait à son tour un rééchelonnement de la dette sur 14 ans, dont 3 ans de grâce (AFP, 11/06). Pas de quoi soulager les finances du pays, puisqu'il s'agit seulement de le rendre solvable dans l'intérêt des créanciers. Mais de quoi permettre à l'argent de couler à nouveau dans

quelques poches bien placées.

Est-ce la crainte de voir l'économie gabonaise s'aventurer hors de la Françafrique (outre les États-Unis, la Chine prend également une part grandissante dans les secteurs militaro-pétroliers et miniers), ou bien est-ce simplement pour fêter la bonne nouvelle de la réception de Christian Poncelet (le très chiraquien président du Sénat) en grande pompe à Libreville quelques jours plus tard ? Accompagné de Guy Penne (ex Monsieur Afrique de Mitterrand), il a « exalté [rien que ça !] l'excellence des relations entre la France et le Gabon » (AFP, 17/06). Une mauvaise nouvelle pour les Gabonais. [VS]

Togo : L'UE veut relancer la pompe à fric

À l'instigation de la France, le Conseil de l'Union Européenne avait accepté en avril dernier la reprise de son aide économique au Togo – interrompue depuis 1993 pour « déficit démocratique » – sous réserve d'un planning de réformes (cf. *Billets* n° 126) qui a dû beaucoup amuser le plus vieux dictateur de la Françafrique.

Parmi celles-ci, figurait la libération de tous les prisonniers politiques. Pas de chance ! Une semaine à peine après le jugement de neuf militants emprisonnés de l'UFC, parti pivot de la vraie opposition, le ministre de la Justice Katari Foli-Bazi a déclaré sans rire : « Après avoir procédé à une étude cas par cas des prisonniers, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y a pas de détenus politiques dans nos maisons d'arrêt, il n'y a que des détenus de droit commun. » (AFP, 26/05). Preuve de sa bonne volonté, il ajoute : « Mais étant donné que des engagements pris nous recommandent de consulter les ONG, nous sommes en concertation avec elles, afin d'arrêter une éventuelle liste ».

Eyadema rejoue la grande cérémonie de la Réconciliation nationale, nouvelle mouture de la « démocratie apaisée ». Il en appelle à la « tolérance » (sic) et au dialogue. Seule l'« opposition » aux ordres ayant d'emblée répondu présent, le Ceausescu africain feint de s'étonner du manque d'entrain des véritables démocrates – pour la plupart contraints de vivre en exil, comme un cinquième de la population.

L'Union Européenne a apparemment choisi de se prêter à cette comédie désolante : une première mission composée de deux « experts » était attendue à Lomé début juin pour « évaluer les progrès » (AFP, 28/05). Une échéance que n'a pas attendu Michel Scarbonchi, ancien député européen du



groupe GUE (Gauche unitaire européenne : communistes et apparentés), pour voler au secours de son ami Eyadema, qu'il avait déjà soutenu pour les dernières « élections » présidentielles. Le comité des Ambassadeurs du groupe des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP, dont les représentants siègent aux côtés des députés européens au sein d'une assemblée paritaire) a également apporté tout son soutien au rapport que le gouvernement togolais a fait rédiger pour les experts européens : malheureusement, les dictateurs sont encore majoritaires dans ce groupe.

Pas bégueule, la mission européenne (emmenée par Anna Sylvia Piergrossi, chef de la division Afrique de l'Ouest de la Commission européenne, et Arend Biesebrock, responsable géographique, aidés de Klaus Günther Grobmann, ambassadeur d'Allemagne, de Stefan Frowein, délégué de la Commission à Lomé et de Gilles Desesquelles, chargé d'affaires de l'UE) a souligné la « *bonne volonté du gouvernement togolais à mettre en œuvre ses engagements.* » (AFP, 05/06). Ce gouvernement « a commencé la mise en œuvre de ce qu'il pouvait faire pour commencer la mise en œuvre » a notamment déclaré la chef de mission. Tout s'éclaire ! Une bonne volonté que ne salue pas vraiment la Fédération internationale des droits de l'Homme, qui a rendu public deux jours plus tard un rapport d'enquête assez explicitement intitulé *Togo : l'arbitraire comme norme et 37 ans de dictature.*

Il n'empêche, selon l'organe du pouvoir *République Togolaise* (14/06), les partis d'opposition, dont l'UFC, ont été « convaincus [...] de participer à une dialogue qui va dans le sens des intérêts de la population togolaise » par d'« amicales pressions de l'Union européennes ». Le même journal se gargarise d'ailleurs de l'appréciation du *Monde* qui, sous la plume de Jean-Philippe Rémy, considère qu'il s'agit là d'« un premier pas, mais il est d'importance ». Comme si le pas à franchir dépendait de la bonne volonté d'une opposition récalcitrante, et non de l'évacuation du dictateur... [VS]

Conseils avisés ?

En tournée musicale en Afrique centrale, le chanteur ivoirien Tiken Jah Fakoly a fait escale à Bangui à l'invitation de l'Alliance française. Il en a profité pour conseiller au général-président Bozizé d'honorer sa promesse initiale de ne pas se présenter à la prochaine «élection» présidentielle. Sans doute la Françafrique n'a-t-elle pas l'oreille musicale, puisque l'Agence française de développement a débloqué « 3 millions d'euros pour construire deux ponts en RCA » (AFP, 29/05). De quoi financer largement la campagne électorale que Bozizé vient d'entamer...

Mais ce dernier, et ses conseillers français (dont le général Jean-Pierre Perez), devraient se souvenir de fâcheux précédents. D'autres généraux putschistes français, qui n'ont pas su tenir leur engagement de ne pas se faire sacrer dans les urnes, ont fini tragiquement : le Nigérien Ibrahim Baré Maïnassara, protégé de Foccart, et l'Ivoirien Robert Gueï, protégé du général Jeannou Lacaze. [VS]

Attachés à l'Europe

Les souverainistes Jean-Charles Marchiani et Charles Pasqua devaient être les Français qui se languissaient le moins des élections européennes... qui leur ont fait perdre leur immunité. Peu avant, *Le Canard enchaîné* avait révélé quelques données financières sur les comptes suisses de Marchiani, fournies par la justice helvétique. « Les magistrats suisses [...] observent ainsi que "le compte n°1 [*l'un ce ceux de J.C. Marchiani*] a reçu des fonds importants, de l'ordre de 21 000 000 Frs". Suit une longue litanie de versements effectués entre 1993 et 1999. Il y en a pour près de 6 millions d'euros [...]. »¹ À trop vouloir servir la France en Afrique, on remplit tout un programme... juridique.

Étant soupçonné d'avoir fraudé pendant qu'il était ministre, Pasqua a plus de chance : il a obtenu d'être jugé par la Cour de justice de la République (CJR), une instance largement politique qui saura avoir le réflexe corporatiste. Au programme : casino d'Annemasse, démé-

-nagement de la société Alstom, et Sofremi (l'officine de vente d'armes du ministère de l'Intérieur), des dossiers qui peuvent mener jusqu'aux réseaux des PMU gabono-camerounais, à l'Angolagate, etc. [PC]

1. *La justice suisse livre Marchiani au "Canard"*, 02/06.

Bons points

– *La piste de l'assassinat du juge Borrel est de plus en plus crédible*, titre *Le Monde* du 15 juin... avec plus de quatre ans de retard sur l'actualité et sur les enquêtes du *Figaro*. Mieux vaut tard que jamais. Cela veut dire que le combat de la veuve du juge Borrel, Élisabeth, est presque gagné. Pendant ce temps, M^e Francis Szpiner, l'avocat du noyau dur de la Chiraquie, demeure aussi celui de la « République de **Djibouti** » dont le dictateur, Ismaël Omar Guelleh, est désigné par plusieurs témoins comme l'un des commanditaires de l'assassinat...

– L'université **Lyon 3** est devenue célèbre pour sa complaisance envers les professeurs, les étudiants et les thèses négationnistes et/ou racistes. C'est elle qui abrite l'historien en casque colonial Bernard Lugan, et qui a décerné un diplôme *honoris causa* à Blaise Compaoré. Cependant, une minorité active d'étudiants, regroupés dans l'association Hippocampe, ne cesse de militer contre ces dérives, et les scandales qu'elle induit. Elle avait fini par obtenir en 2001 du ministre de l'Éducation Jack Lang un rapport sur ces dérives, confié à une commission présidée par l'historien Henry Rousso.

Cette enquête doit beaucoup déranger (n'oublions pas les liens étroits de l'extrême-droite avec la Françafrique, présidée par Jacques Chirac), car au printemps 2004 on ne voyait toujours pas l'amorce d'un rapport. Les étudiants fâchés ont donc décidé d'occuper leur université le 18 juin à l'occasion des festivités de son 30^e anniversaire, honorées par la visite de plusieurs ministres chiraquiens et leur escorte médiatique. Ils ont obtenu du ministre François Fillon l'annonce d'une sortie du rapport Rousso fin septembre. Il suffisait d'insister...

(Achevé le 26/06/04)

ILS ONT DIT...

Françafrique

« Le Syndicat National des Journalistes du Cameroun (SNJC) a appris avec la plus grande préoccupation la « série de refus » de visas d'entrée en France « pour des besoins professionnels », opposée à M. Sam Séverin Ango, journaliste à la chaîne de télévision camerounaise *Canal 2 International*, rédacteur en chef du magazine de l'AFC (Association des footballeurs du Came-

roun), membre du bureau du SNJC et secrétaire général de l'Association des journalistes sportifs du Cameroun (AJSC). [...]

Le SNJC s'insurge surtout du fait que les pires traitements des demandeurs de visas Schengen soient enregistrés dans les consulats de France, pays dont la (trop) lourde main coloniale au Cameroun se traduit encore aujourd'hui par le contrôle des principales ressources naturelles et de la monnaie. » (**Jean-Marc SOBOTH**, président du SNJC, communiqué publié à Douala le 24 juin).



[La politique des visas pratiquée en Afrique par la France, les grands pays européens et les USA provoque de plus en plus la colère des demandeurs. Les pays africains sont en fait des Bantoustans dont les habitants sont assignés à résidence. L'octroi des visas est, au mieux, une carotte réservée aux courtisans, au pire une prime accordée aux trafiquants. Il y a trente ans, les Occidentaux exigeaient la libre circulation des personnes du pouvoir soviétique, qui empêchait ses dissidents de sortir. Aujourd'hui, ils contraignent les jeunes et les intellectuels à demeurer sous la férule des kapos qui règnent dans leurs propres goulags. Vive la liberté ! – OT]

« L'an prochain, nous atteindrons le tiers du délai que nous nous sommes fixé, en septembre 2000, pour réaliser les Objectifs de développement du Millénaire. [...] D'ores et déjà, quelques tendances se dégagent. Nous avons inversé le mouvement de baisse de l'aide publique au développement. Nous avons pris à Monterrey des engagements qui représentent des ressources additionnelles d'environ 18 milliards de dollars d'ici 2006. La France s'y conforme. Nous avons, pour certains, mis en place de nouveaux mécanismes de financement, tel le "Millennium Challenge Account" des États-Unis d'Amérique.

Mais les institutions internationales nous font part de leur inquiétude : dans l'état actuel des choses, la réalisation de nombreux objectifs est compromise, principalement en Afrique subsaharienne, ceci même dans un scénario de croissance très favorable. » (Jacques CHIRAC, « Lettre adressée à une soixantaine de dirigeants de pays occidentaux ou en voie de développement et d'institutions internationales proposant de nouvelles pistes pour le financement du développement », 03/06).

[Tout l'accroissement promis de l'aide publique au développement (APD) française est plus que compensé par la charge des annulations (très insuffisantes) de la dette des pays du Sud. Or la plus grande partie de ces dettes relève de l'escroquerie, voire du soutien criminel à des dictatures : des « dettes odieuses » dont la nullité devrait aller de soi. Il n'y a donc aucune APD « additionnelle ». Quant à l'aide américaine, la plus faible en proportion du PIB, elle est plus que jamais au service d'une idéologie d'asservissement des « peuples périphériques ». Paris fait de même avec son pré-carré français. Dans ces conditions, l'échec prévisible des objectifs de réduction de la pauvreté n'est pas très surprenant.]

« Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires. Nous avons besoin de plus de ressources financières, mais aussi de ressources de nature différente. Pour financer l'éducation primaire et la santé dans les pays pauvres, pour assurer la recherche médicale sur les maladies tropicales et le sida, pour venir en aide aux victimes de catastrophes humanitaires, il nous faut un financement qui soit simultanément concessionnel, stable et prévisible. Une telle ressource n'existe pas aujourd'hui dans nos systèmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement. [...] Je propose une démarche en trois volets.

[...] La mise en place coordonnée de mesures [... fiscales] encourageant les dons privés en faveur du développement, par les particuliers et les entreprises, aurait un grand retentissement. Elle apporterait notamment un puissant soutien à celles des ONG dont les efforts se déploient dans les pays les plus pauvres. » (Jacques CHIRAC, suite de la « Lettre... » du 03/06)

[Jacques Chirac ne propose rien de moins que de financer quelques-uns des « biens publics à l'échelle mondiale », parmi les plus indispensables. Comment ne souscrivions-nous pas à cet objectif ? Mais il commence par proposer de faire la quête, alors que les biens publics santé et éducation n'ont pu être garantis qu'à base d'argent public – lequel serait d'ailleurs mobilisé indirectement par les cadeaux fiscaux, mais sans le minimum de contrôle nécessaire.]

« En second lieu, la communauté internationale pourrait examiner comment mieux mettre la lutte contre l'évasion fiscale au service du développement. Les pays en développement, et notamment les plus pauvres, se voient chaque année privés de recettes très importantes par la fuite de capitaux vers les paradis fiscaux, à l'abri, le plus souvent, du secret bancaire. Ces capitaux sont perdus pour le développement ; et c'est une base légitimement taxable qui échappe aux budgets nationaux. Nous avons, au moins au plan des principes et des procédures, réalisé

de grands progrès sur cette question au cours des années récentes. Mais les résultats sont encore très incertains. Et nous devons, me semble-t-il, continuer à surveiller étroitement les développements, notamment au regard du secret bancaire. » (Jacques CHIRAC, *ibidem*)

[Là, on rentre dans le vif du sujet. Mais toute la pratique de Jacques Chirac et de la Françafrique va depuis des décennies dans le sens d'un abus croissant des paradis fiscaux. Les dictateurs français protégés par Chirac sont au premier rang des escamoteurs de recettes publiques dans leurs pays. Et le gouvernement Raffarin prépare une amnistie fiscale pour les capitaux français « évadés ». Le grand écart entre les principes et les pratiques, en quoi Jacques Chirac est depuis longtemps docteur émérite, explique que les résultats soient pour le moins « très incertains ».

Le prix de la crédibilité en la matière serait élevé : laisser les juges accéder au réseau de comptes secrets qui, dans les paradis fiscaux, abrite les butins de la Françafrique et de la Chiraquie. Jacques Chirac se contente donc de suggérer de « surveiller étroitement les développements » de « la lutte contre l'évasion fiscale », « notamment au regard du secret bancaire ». La surveiller comme le lait sur le feu. Pour empêcher qu'elle ne déborde. En la cantonnant si possible aux acteurs secondaires des « pays en développement ». Mais rien n'interdit de prendre le propos présidentiel au premier degré : sus aux paradis fiscaux !]

« Enfin, [...] il revient aux États de réfléchir conjointement à la possibilité et à la faisabilité d'une fiscalité internationale pour financer le développement humain, la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire, auxquels nous avons tous souscrit. Il n'est pas nécessaire, pour y parvenir, de modifier l'ordre fiscal existant ou de créer une nouvelle institution internationale. Nous pouvons obtenir de grandes améliorations si, dans un premier temps, nous mettons en place, de manière coordonnée, dans chacun de nos pays, des prélèvements identiques dans leurs principes et leurs structures, destinés au financement d'actions et programmes définis conjointement dans un cadre multilatéral, et qui seraient ainsi assurés d'un financement stable et prévisible.

Plusieurs sujets doivent être débattus : la forme juridique d'un engagement commun, sa durée et, bien sûr, la nature des programmes financés et celle des prélèvements opérés.

Pour y contribuer, j'ai constitué il y a six mois un groupe de travail chargé d'explorer les pistes envisageables. Ce groupe est composé de personnalités diverses, émanant notamment du secteur privé, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales et internationales et des cercles universitaires. Tous siègent et s'expriment à titre personnel. Ce groupe passe actuellement en revue les nombreuses formules de taxes internationales qui ont été proposées et étudiées dans diverses instances, en vue de déterminer leur faisabilité technique : taxes sur les transactions financières, taxes environnementales, taxes sur les achats d'armement, par exemple.

En plus de ce travail d'analyse des différentes formules, je lui ai demandé de considérer les questions suivantes :

- la fiscalité est historiquement associée à une représentation politique directe. À l'échelon mondial, une telle représentation n'existe pas. Comment, dès lors assurer la légitimité d'une éventuelle fiscalité internationale ? Quelles sont les implications sur la gouvernance et la gestion des fonds collectés ?
- divers objectifs peuvent être simultanément poursuivis : corriger les effets négatifs des activités économiques sur l'environnement ; moraliser la vie économique et financière internationale, renforcer la solidarité. Comment doivent-ils s'articuler avec la priorité essentielle du financement du développement ?
- faut-il utiliser, de préférence, des taxes existantes ou doit-on rechercher des assiettes nouvelles, à l'échelle de la mondialisation ?

Je leur ai également demandé de s'inspirer des principes fondamentaux suivants :

- éviter de frapper ou pénaliser, même indirectement, les pays en développement ;
- assurer l'efficacité économique du prélèvement ;
- faire en sorte de dégager des ressources véritablement additionnelles, en complément, et non en substitution aux efforts existants d'aide au développement.



Ce groupe devrait me remettre son rapport cet été. Je compte vous le transmettre et le rendre public à l'automne, en vue de la prochaine Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies et des assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. » (Jacques CHIRAC, *ibidem*)

[Jacques Chirac fait encore plus fort : il se pose en protecteur des militants d'ATTAC pour une taxation internationale des transactions

financières (ouvrant la porte à toute autre taxe qui conviendrait mieux); et en avant-garde des recherches sur la « gouvernance » mondiale. Mais il procède à sa façon : la désignation du groupe de travail s'est faite selon son bon vouloir, en s'assurant sans doute que ce groupe ne serait pas tenté d'aller trop loin. Attendons toutefois ce rapport, et ne nous privons pas d'utiliser les idées intéressantes qu'il pourrait contenir, puisque Chirac instrumentalise lui-même si ostensiblement le mouvement altermondialiste. – FXVJ

A FLEUR DE PRESSE

Françafrique

L'Observateur (Kinshasa), *Bientôt des manœuvres militaires franco-congolaises sur le Lac Kivu*, 16/06 (Luc-Roger Mbala BEMBA) : « Ces manœuvres militaires s'inscrivent dans la perspective de la formation de la nouvelle armée structurée et intégrée. Le Chef d'État-Major général des Forces armées de la République démocratique du Congo, l'amiral Liwanga Mata-Nyamunyobo a promis que les troupes gouvernementales reprendront bientôt le contrôle de toute la province du Sud-Kivu. [...] Si sur le plan politique, les autorités congolaises, en l'occurrence le chef de l'État, entreprennent des contacts avec la France pour l'envoi d'une opération Artémis II à Bukavu, dans le milieu de l'armée, de nouvelles initiatives sont en train d'être prises. Parmi celles-ci l'on parle de la préparation des manœuvres militaires franco-congolaises sur le Lac Kivu.

« Ces manœuvres militaires s'inscrivent dans la perspective de la formation de la nouvelle armée structurée et intégrée. Et surtout qu'il existe des accords de défense commune entre la France et la Rdc », a déclaré à *L'Observateur* un haut-cadre de l'armée nationale congolaise avant d'indiquer que les mêmes démarches sont menées auprès des autorités militaires américaines pour la formation de l'Armée nationale unifiée et intégrée. »

[On ne peut exclure une part de bluff de la part de ce haut gradé congolais ; d'autant que la France n'a officiellement avec le Congo-K que des accords de coopération militaire (et non « de défense »), et que la référence au Pentagone est évidemment une fausse fenêtre – ce dernier étant plutôt engagé côté Kigali. Mais il faut rappeler que les services secrets français n'ont jamais cessé de favoriser l'approvisionnement en armes des forces impliquées dans le génocide (ex-FAR et Interahamwe, cf. Noir silence, Les arènes, 2000), fer de lance de l'armée de Kinshasa. Le Soudan était l'un des principaux relais de ce réarmement – ce qui contribue à expliquer la tolérance française envers les nettoyages ethniques de Khartoum. Comme l'écrivait le général Huchon à la fin du génocide, le 5 juillet 1994, « le FPR sera toujours notre adversaire (ennemi ?) car marxiste et totalitaire, donc irrémédiablement opposé à notre culture démocratique et humaniste ». Le général commandait la coopération militaire française...]

Cet antagonisme contre le parti au pouvoir à Kigali, et donc ce soutien aux forces génocidaires qui le combattent, sont si fondamentaux qu'ils peuvent déterminer ailleurs de très vifs renversements d'alliance. La Françafrique, qui a soutenu jusqu'au bout Mobutu contre Laurent-Désiré Kabila, s'est tôt ralliée à ce dernier (par l'entremise, entre autres, de l'influentissime général Jeannou Lacaze) dès qu'il s'est retourné contre le Rwanda aux côtés des ex-FAR et des Interahamwe. Alors chef d'état-major de l'armée congolaise, Joseph Kabila commandait ce douteux attelage militaire. Il le promeut encore à la tête de l'État, à la grande satisfaction de Paris.

L'on comprend ce que signifieraient des manœuvres franco-congolaises sur le lac Kivu, frontalier du Rwanda, avec les forces génocidaires dans le side-car ! Pour Pierre Bigras, de l'Observatoire de l'Afrique centrale (Obsac), si la France sort « encore une fois de son chapeau une autre opération Turquoise (1994 au Rwanda, ou Artémis 2003 en Ituri) pour épargner la défaite totale à ses alliés génocidaires [...], il est peu probable que Paul Kagame cherchera à éviter un affrontement direct. La donne politique a en effet dramatiquement changé entre les États-Unis et la France et certains cow-boys du Pentagone et de la CIA aimeraient bien voir du sang français couler dans de vains combats sans lendemain à la frontière du Rwanda. L'avantage technologique de la France [...] ne lui sera pas d'un grand secours face à des troupes aguerries à la guerre de guérilla [...]. Militairement, la France arrivera à s'imposer dans certaines villes, mais politiquement la mort de soldats français au

quotidien deviendra vite insoutenable pour le président Chirac. [...] Même à 20 ou 30 soldats rwandais tués pour chaque militaire français perdu, cela n'arrêtera pas le Rwanda. La France, elle, ne pourra soutenir une telle lutte mortifère pendant plus de quelques mois ; au nom de quels intérêts stratégiques pourra-t-elle justifier la mort de ses soldats ? Il en va de son prestige et de sa crédibilité qu'elle ne s'engage pas à nouveau militairement dans cette région du monde où elle a soutenu un régime génocidaire (et continue de soutenir ses derniers relents, perdus dans les montagnes du Kivu montagneux).»

Même si le prestige et la crédibilité de la France en Afrique ne valent plus grand chose, même si le jeu américain dans les Grands Lacs ne vaut guère mieux, ce n'est pas à notre pays d'aller rallumer un conflit génocidaire. Nous respectons tout à fait le droit du Congo-Kinshasa de se défendre, nous contestons la stratégie régionale de Kigali, mais il serait temps que les Congolais comprennent que l'alliance avec les nostalgiques du génocide dessert totalement leur cause, et ne grandit pas leur pays. – FXVJ

Le Quotidien (Dakar), *Forces françaises du Cap Vert : Le difficile démantèlement d'un empire colonial « glorieux »*, 25/06 (Marc BALL) : « Les 3 et 4 juillet prochains, le 23^e Bataillon d'Infanterie de Marine (23^e Bima) fêtera ses vingt-cinq années de présence à Dakar avec une cérémonie militaire et des portes ouvertes. Avant-hier, ses officiers ont accueilli exceptionnellement la presse pour présenter la grande silencieuse française. Le 23^e Bima fait partie des Forces Françaises du Cap Vert (Ffcv), constituées de 1 100 personnes soit 800 familles. Ils disposent de tanks, blindés, armes lourdes et autres équipements. Au regard de l'histoire coloniale, la question qui se pose est de savoir ce qui justifie encore leur présence dans un Sénégal indépendant ?

Lors d'un déjeuner de presse à Tambacounda, dans le cadre de l'opération « Vulcain », un haut gradé militaire nous confiait que « la France depuis 1998 avait repris le même travail que durant la colonisation ». De quoi donner des frissons dans le dos. Un avis isolé ou une logique de corps ? Quoi qu'il en soit, leur slogan se décline ainsi : « Fier et fort, grogne et mord ». Mais qui mordre ?

Un « passé glorieux » (sic) [est] décrit dans leur brochure. [...] La perpétuation [...] des « traditions glorieuses » du 23^e Régiment d'infanterie coloniale, les « campagnes de pacification » au Maroc de 1908 à 1913, en Indochine de 1945 à 1955, en Afrique du Nord (Maroc, Algérie et Égypte) de 1956 à 1962 constituent ce glorieux passé. Un euphémisme négationniste des massacres coloniaux.

Concernant la justification de la présence militaire française, le lieutenant-colonel Antoine, commandant en second du 23^e Bima, explique qu'« elle s'est faite à la demande du gouvernement sénégalais ». Soit une logique d'alliance post-indépendance. Mais ajoute-t-il, « la France n'est jamais partie de ses colonies ». La volonté du travail bien fait certainement, si ce n'est le difficile démantèlement d'un empire colonial « glorieux ». Un empire coûteux mais qui a su tisser des réseaux pour conserver les mannes coloniales. Sans compter que le Sénégal constitue également une plate-forme stratégique pour le contrôle de l'Afrique de l'Ouest.

La présence militaire française entre dans le cadre d'accords de défense qui datent de l'indépendance, et qui ont été renouvelés en 1974. Le lieutenant-colonel Antoine considère qu'il n'y a eu « aucun changement dans leurs missions ». Car



l'histoire continue... Ces missions sont en fait des missions intérieures de présence, des missions extérieures d'intervention limitées (comme en Côte d'Ivoire), des missions d'aide au profit de l'État sénégalais et de ses forces armées et enfin des missions d'aguerrissement et de mise en condition opérationnelle des unités françaises. Soit une mise à l'épreuve pour les futures "missions de pacification". Le Sénégal forme ainsi un terrain d'entraînement tropical pour ces troupes françaises. [...]

Le 23^e Bima participe à la mise en condition opérationnelle des forces armées sénégalaises (notamment pour les opérations dans la Sous-région) avec par exemple des exercices de lutte contre des rebelles. Il participe aussi à l'application des plans nationaux prévus en cas de crise. [...] Or la Constitution du Sénégal en fait une prérogative régaliennne de la souveraineté étatique. Pourtant, le lieutenant-colonel estime que la souveraineté nationale n'est pas mise à défaut car chaque mission se fait "en accord avec le gouvernement dans un cadre précis". Les gouvernements sénégalais, plus de 40 ans après l'indépendance, font encore appel à cette forme de tutorat.

Comme le dit si bien le capitaine Honstetter, dans un article de la brochure, datant du 20 janvier 2004, quatre mois au sein du 23^e Bima, "c'est tout d'abord l'immersion chez nos camarades coloniaux". Et oui, le colon n'était pas que blanc. Il constate qu'au Sénégal, "il reste un peu de la France d'avant. Celle des colonies et de l'aventure africaine". Et quelle aventure ! Pour le capitaine, le Sénégal c'est "surtout un pays tourné vers l'avenir dont les yeux ne se détournent pas du grand frère français". Le paternalisme donneur de tapes dans le dos a de beaux restes.

Les militaires français vivent reclus sur la magnifique presqu'île de Bel Air. Le lieutenant-colonel Pierre Marcel, chef de corps du 23^e Bima, compare leur camp à un village. Un village où l'on trouve de nombreuses activités de loisirs pour toute la famille : plage, plongée, voile, hippisme, parachutisme, moto, cinéma, tennis, foot.

Mais ce microcosme social, loin des autochtones, alimente un racisme plus ou moins larvé. Les clichés coloniaux hantent toujours les esprits. Le capitaine Honstetter considère au détour d'une phrase que la 1^{ère} compagnie du 23^e Bima va "à un rythme mettant à mal la mythique nonchalance africaine". Sans commentaire.

Aussi évoque-t-il "ces villages au milieu de nulle part, ces maladies bizarres et autres fièvres inexplicables". On nage en pleine littérature coloniale. Et lorsqu'ils "plongent dans le Dakar nocturne", ils en ressortent avec une piètre réputation. Les scandales de leurs déboires arrosés et en douteuse compagnie ont plus d'une fois défrayé la chronique. Le lieutenant-colonel en rajoute une couche, considérant qu'il faut savoir "aimer l'Afrique dans ce qu'elle a de meilleur et de pire dans notre regard d'Européens". Disons plutôt de militaires français au Sénégal...voire de colons des temps modernes. »

[Nous citons très largement ce reportage « édifiant » sur les pensées et les activités quotidiennes d'un bout de la Françafrique militaire. On imagine ce que peut donner dans une « mission extérieure » en plein conflit africain les « traditions glorieuses » du 23^e Régiment d'infanterie coloniale au Maroc, en Indochine et en Algérie. Ce négationnisme n'est pas pour rien dans le comportement raciste des troupes d'élite françaises au Rwanda ou en Bosnie. Quant aux « exercices de lutte contre des rebelles », ceux de la Casamance en l'occurrence ont senti le poids de ces « traditions ».

Plus généralement, cet article permet de mieux comprendre l'offensive de propagande récente visant à réhabiliter la colonisation : cela permet de rendre avouable la néocolonisation, et d'éviter de cacher la culture coloniale de ses gardiens. – FXV]

une classification équivalente au rang de lieutenant-colonel avec avantages afférents. Accès libre aux bases militaires, transport gratuit sur les avions de l'US Air Force, garde-à-vous réglementaire en prime. Le comble de l'ironie pour cet ancien ennemi juré de l'Amérique, ex-milicien serbe en Bosnie, artisan du nettoyage ethnique dans la région de Banja Luka. En d'autres temps, sous une administration précédente, Sacha aurait encouru l'opprobre de Washington et les foudres de la justice internationale. Les nécessités de la guerre ont primé sur les leçons de morale. Le voici "contractant civil de la Défense", chargé d'instruire les jeunes recrues de la future armée irakienne. Une force que les stratèges du Pentagone jurent vouloir "respectueuse des droits de l'homme". À en juger par le curriculum vitae de ses formateurs, l'avenir de l'Irak démocratique ne se profile pas sous les meilleurs auspices.

Miliciens serbes, paramilitaires protestants d'Irlande du Nord, phalangistes libanais ou supplétiifs israéliens de l'armée du Sud-Liban, tout ce que la planète compte de soldats perdus se retrouve aujourd'hui en Irak, enrôlés à titres divers dans la croisade de George W. Bush. Au total, quelque 20 000 "affreux" de toutes nationalités vendent leurs services aux forces d'occupation américaines, recyclés sous le vocable, politiquement correct, de "contractants civils". Le tour de passe-passe ne trompe personne, surtout pas la résistance irakienne qui prend régulièrement pour cible ces agents de sécurité armés qu'elle considère comme des mercenaires de la bannière étoilée.

À Bagdad, ce week-end, six commandos américains engagés par la société Blackwater Security Consulting sont tombés dans une embuscade, sur la route de l'aéroport. Quatre membres de cette société, basée en Caroline du Nord, et très liée au commandement des opérations spéciales, avaient été lynchés à Fallouja, en mars dernier, entraînant en riposte l'assaut du 1^{er} corps expéditionnaire des marines contre la ville. "La mise à mort, à Fallouja, dans des conditions extrêmement choquantes, de quatre citoyens américains employés par une entreprise de sécurité, a révélé le rôle grandissant que les sous-traitants jouent en Irak", constatent des sénateurs dans une lettre adressée au secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld. "Nous serions face à un précédent dangereux si les États-Unis autorisaient la présence d'armées privées ne devant rendre des comptes qu'à ceux qui les paient." Le risque est en fait bien réel. Quand éclate le scandale des tortures infligées à des prisonniers irakiens, un rapport (commandé par l'état-major) révèle que certains interrogatoires musclés ont été délégués à ces "contractants" qui travaillent indirectement pour le compte des agences américaines de renseignement.

Tous ne font bien sûr pas le coup de feu, loin de là. [...] Il y a ceux qui] servent de gardes du corps aux hommes d'affaires ou aux journalistes des grandes chaînes de télévision anglo-saxonnes, [...] ceux qui] assurent la surveillance statique des sites réputés sensibles. Les "instructeurs" forment les unités irakiennes de la police, de l'armée et des différentes "forces de protection" mises sur pied par la coalition. [...] En termes d'effectifs, les sous-traitants civils du département de la Défense forment, de fait, le second contingent de la coalition, devant les Britanniques.

[...] L'incontournable société Blackwater, qui s'occupe de la protection rapprochée de Paul Bremer, le véritable proconsul de l'Irak, s'est également vu confier la garde du gouvernorat de Najaf, ville sainte convoitée par tous les mouvements chiites. Au cours d'une attaque lancée par les miliciens de l'imam radical Moqtada al-Sadr, Blackwater a utilisé ses propres hélicoptères pour soutenir ses gardes de sécurité. Le bilan de la bataille n'a jamais été rendu public. Les victimes des deux bords ont été discrètement passées aux pertes et profits. C'est un des avantages de la privatisation de la guerre dont l'Irak est le laboratoire. [...]

Le marché de la sécurité en Irak rapporte gros. Très gros. Au total, Blackwater a touché 57 millions de dollars depuis 2002. Erinys a décroché un contrat de 40 millions de dollars pour encadrer 6 500 peshmergas, les combattants kurdes qui seront

Mercenaires

Libération, Irak. L'armée mercenaire des Américains, 09/06 (Didier FRANÇOIS) : « Hilare, et pas peu fier, Sacha exhibe à qui veut son badge plastifié. Flanquant le sceau du département de la Défense des États-Unis, sa photo et un grade : "GS-15",

chargés de surveiller les installations pétrolières dans le nord de l'Irak. [...] "Les directeurs d'entreprise [de sécurité] prennent en moyenne 50 % sur chaque affaire", explique un garde du corps français [...]. "[...] Les gars de Blackwater sont à 18 000 dollars par mois. Ce sont les mieux payés. Il faut dire qu'ils font un peu partie de la maison. Ils n'embauchent que des anciens des forces spéciales ou des services secrets américains..." »

[L'essor du mercenariat promet pire encore que la guerre : une police et une armée formée par des criminels contre l'humanité «recyclés», comme le Bosno-Serbe Sacha. La France a fait la même chose depuis longtemps, par exemple fin 1996 au Zaïre. Les États-Unis ont passé la vitesse supérieure et les gourous de notre armée rêvent comme souvent de les imiter.

Parmi les avantages du vrai-faux mercenariat genre Blackwater, consanguin des forces spéciales et des services secrets, il y a celui d'épargner les pertes de son propre camp à la sensibilité de l'opinion publique. Au Rwanda, de même, les pertes subies par les forces spéciales françaises en guerre contre le FPR ont été discrètement enfouies. La presse n'a pas enquêté. Et l'on ne voit guère l'équivalent au Parlement français de l'inquiétude manifestée par le courrier des sénateurs américains. – FXV]

Mondialisation

Libération, *Le développement sacrifié au profit des armes*, 23/06 (Christian LOSSON) : « Armer ou développer ? Pour beaucoup de pays riches, le choix est vite fait. Armer. S'armer ou se développer ? Pour la plupart des pays en développement, la priorité est vite fixée. S'armer. "En 2002, les livraisons d'armes à l'Asie, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et l'Afrique constituaient 66,7 % du total des armes livrées dans le monde, note un rapport publié hier par l'ONG Oxfam (*Guns or Growth*, publié dans le cadre de la campagne "Contrôlez les armes"). Et les cinq membres du Conseil de sécurité des Nations unies étaient responsables de 90 % de ces livraisons." Les dépenses d'armes dans les pays pauvres s'élèvent en moyenne à 22 milliards de dollars. Une somme qui "permettrait à ces pays de scolariser chaque enfant et réduire la mortalité infantile des deux tiers d'ici 2015", au-delà même des "objectifs du millénaire" de l'ONU pris par 187 pays en 2000. "Les gouvernements sacrifient les objectifs du développement au profit des exportations d'armes", constate Barbara Stocking, directrice d'Oxfam. Qui dénonce les promesses non tenues de dix-sept principaux pays exportateurs (dont la France) d'"évaluer l'impact de [leurs] ventes d'armes sur la pauvreté". »

[Selon le principe bien connu « ma main droite ignore ce que fait ma main gauche » les cinq principaux pays fabricants et fournisseurs d'armes, avec tout ce que cela implique économiquement, sont aussi les cinq chargés de faire régner la paix dans le monde. De qui se moque-t-on ? En France, la quasi-totalité de l'opinion, journaux, éditions, est aux mains des marchands d'armes Lagardère et Dassault. Par conséquent ce commerce peut prospérer dans une totale opacité. Tout comme la Françafrique, une branche du même lobby militaro-industriel. L'argent des armes, le secret le mieux gardé de la République ? – OT]

Le Figaro (Éric DECOUTY),

1) *Enquête sur un éventuel blanchiment*, 19/06 : « Au siège de Clearstream, on se refuse à tout commentaire. La chambre de compensation luxembourgeoise [...] est pourtant dans le collimateur du juge Van Ruymbeke. En février 2001, un livre du journaliste-écrivain Denis Robert avait déjà mis l'institution financière au cœur de l'actualité. Cette longue enquête a d'ailleurs donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire à Luxembourg, procédure toujours en cours.

Mais les investigations actuelles [...] sont menées à Paris par Renaud Van Ruymbeke. Et la première lettre anonyme a mis le magistrat sur la piste du système dit des «comptes jumeaux» qui pourrait permettre les pratiques les plus troubles.

Le mécanisme sur lequel la justice enquête peut se résumer ainsi. Tout d'abord, seules les banques ou sociétés financières de Bourses peuvent bénéficier d'un compte dans une chambre de compensation. Première étape : une banque X décide d'ouvrir un compte à Clearstream. Le compte dit «publié» est officiel. À partir de ce compte, Clearstream ouvre des sous-comptes plus opaques. Dès lors, des fonds peuvent circuler de la banque à ces sous-comptes.

Deuxième étape : Clearstream, sur l'intervention de simples chargés de clientèle, ouvre des comptes dans une banque Y. [...] Ces comptes sont dits «jumelés» avec les sous-comptes précédents.

Ce mécanisme, dans l'hypothèse qui reste à vérifier où un client de la banque X voudrait blanchir de l'argent, permet la circulation des fonds jusqu'à la banque Y, sans que ni ce client ni la banque X n'apparaissent. Seuls sont au courant les principaux acteurs. Un constat qui fait dire à un spécialiste financier "que les lettres anonymes reçues par le juge viennent nécessairement de l'intérieur même du système". [...] Pour la première fois, un juge est en passe de mettre au jour des circuits financiers opaques et jusqu'alors imperméables. »

2) *Clearstream : une troisième lettre anonyme*, 23/06 : « Le juge Renaud Van Ruymbeke, qui instruit le dossier des commissions versées lors de la vente de frégates à Taiwan, a reçu, en fin de semaine dernière, une troisième lettre anonyme. Après une première missive début mai puis un cédérom contenant les numéros de code de "milliers de comptes bancaires", le corbeau a expédié au magistrat de nouveaux documents. Les services de la Chancellerie ont été immédiatement informés du contenu de ce courrier anonyme qui recèle une vingtaine de noms de personnalités françaises, parmi lesquelles plusieurs hommes politiques. »

3) *Le corbeau, un «fin connaisseur» de la finance internationale*, 23/06 : « L'identité du corbeau qui a écrit trois fois en moins de deux mois au juge Renaud Van Ruymbeke suscite les plus vives interrogations parmi les acteurs qui ont directement ou indirectement accès au dossier judiciaire des frégates de Taiwan. Car celui (ou ceux) qui se dissimule derrière les envois anonymes n'a pas le profil courant des délateurs qui abreuvant les magistrats financiers.

De source judiciaire parisienne, il ne fait aucun doute que le corbeau est, ou était, au cœur du système Clearstream au Luxembourg. La description de certains mécanismes propres à la chambre de compensation, les numéros de compte et le cédérom avec sa masse de chiffres plaident pour un «très fin connaisseur» des coulisses les plus secrètes de la finance internationale, selon une source proche du dossier.

Autre élément noté par les observateurs, les première et troisième lettres ont été postées de Paris, tandis que le second envoi – celui du cédérom – est en revanche parti de Lyon.

Enfin, il semble que les différents courriers soient issus du même logiciel informatique. Des pistes qui rendent le corbeau impossible à identifier même si divers «intervenants» se sont lancés à sa poursuite... »

[Nous citons presque intégralement ces brefs articles du plus haut

Billets d'Afrique et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Abonnez-vous :

France : 20 €

Étranger : 25 €

Soutien : à partir de 24 €

(chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

(à envoyer à SURVIE 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris)

Je souhaite recevoir une plaquette de présentation de l'association Survie.



intéret. Il ne s'agit pas que de l'affaire des frégates de Taiwan et de ses milliards, à propos desquels des « intervenants » ont déjà liquidé plus d'une demi-douzaine de personnes. Il s'agit de toute l'architecture parallèle de la finance internationale, utilisée entre autres par les principaux services secrets, en connivence avec les multinationales, les principales banques et les mafias – l'aveuglement des décideurs politiques étant généralement acquis par les moyens quasi illimités de la grande corruption. Un sujet très très chaud, et nous espérons que l'on a accordé une protection renforcée au juge Van Ruymbeke.

Les paradis fiscaux, c'est un monde largement virtuel, un jeu de miroirs. Une grande place financière (New York, Londres, Paris, Francfort...) fait semblant de déplacer une partie d'elle-même dans un territoire lointain, mais ce démembrement est presque exclusivement piloté depuis la place initiale. Avantage : une partie de l'activité est désormais protégée par le secret. La chambre de compensation internationale Clearstream, fondée entre autres par les banquiers des mafias et des services secrets de l'Alliance atlantique, gère un immense troc planétaire, brassant des dizaines de milliers de milliards de dollars de titres financiers. Le système des comptes « jumelés » permet de débloquent les sommes frauduleuses planquées dans les « sous-comptes opaques » en les faisant resurgir à un autre bout du réseau financier mondial, pour n'importe quel motif, y compris une spéculation heureuse. Les origines et destinations de l'argent peuvent être aisément brouillées dans l'énorme masse des compensations financières quotidiennes.

La compensation est un outil essentiel de la circulation de l'argent. Il requiert en principe un haut degré de déontologie et de contrôle public (ce fut notamment le rôle des banques centrales à l'échelle nationale). Car si le compensateur des flux interbancaires officiels se met à compenser l'argent noir... c'en est fini, on le devine, de la démocratie et de tous les biens publics. Il est hallucinant d'avoir laissé prospérer sans contrôle public un instrument aussi puissant dans le paradis fiscal luxem-

bourgeois. Peut-être qu'un « initié » en a pris conscience, et a fait le don courageux de son savoir à un bout de justice indépendante... À suivre, avec la plus grande attention ! – FXV]

La Tribune, Monaco rêve de bâtir un micro-État idéal, 28/05 (Jean-Philippe LACOUR) : « La principauté de Monaco [...] s' imagine incarner un concentré d'État idéal. Un micro-pays capable de se plier aux désirs délirants de la jet-set internationale comme de rester à l'écoute des besoins en logement de ses nationaux. Elle veut aussi attirer une clientèle de tourisme d'affaires et servir de tête de ligne pour des croisières de luxe en Méditerranée. [...]

Monaco n'a aucune dette publique, [...] les caisses de l'État [...] disposent de] près de 2,4 milliards d'euros en liquidités et biens immobiliers. [...] En l'absence d'impôt sur le revenu des particuliers, la TVA se taille la part du lion [...] dans les ressources publiques], avec près de 300 millions d'euros de recettes annuelles. Mais un tiers de ce total provient des caisses de l'État français. Il reverse à Monaco la TVA acquittée sur les dépenses des 27 000 Français venant chaque jour travailler en principauté mais dépensant leur salaire sur le sol français. [...] L'État français se saigne pour qu'une gent de privilégiés soit exonérée d'impôt [...]. »

[C'est vraiment le micro-État idéal, qui fait payer par d'autres la santé, l'éducation, les infrastructures nécessaires à la majorité des gens qui y travaillent. Idéal pour qui ? Pour la Françafrique, entre autres, qui y a sa « résidence secondaire », question agrément, mais l'une de ses résidences principales, côté banquier. – FXV]

LIRE

Alain Deneault, **Paul Martin et compagnies** (soixante thèses sur l'alégalité des paradis fiscaux), VLB éditeur, 2004.

Paul Martin est à la tête du gouvernement canadien après avoir été ministre des Finances pendant dix ans. Pataugeant dans les mêmes eaux politiques qu'un Chirac ou un Berlusconi, il a su manipuler magistralement la loi du « plus c'est gros, mieux ça passe ». Ce livre nous raconte ses affaires prospères autour de la compagnie maritime qu'il a fini par céder à ses fils pour « masquer » de colossaux conflits d'intérêts. L'ouvrage traite essentiellement des paradis financiers. C'est également un traité caustique sur les rhétoriques servies à une presse relais, une confrontation au « silence exemplaire des journalistes, de lecteurs et d'auditeurs qui prononcent et lisent mille fois les mots paradis fiscaux sans savoir formuler à leur égard ne serait-ce qu'une première question conséquente » (§13).

Le rempart est avant tout juridique : « Les paradis fiscaux permettant ces transactions [de financements politiques illégaux] mais interdisant toute vérification, le soupçon tiendra infiniment lieu d'enquête. » (§16). Pourtant, certains filons du système sont limpides, malgré les flots médiatiques prétendant nous noyer : « Se questionner sur ce qui crève les yeux n'exige aucune expertise, rire des sophismes n'appelle aucun préalable. » (§57)

Que l'auteur soit un philosophe au long cours (auteur d'une Salve dans *Billets* n°123) peut quand même aider à repérer ces sophismes. Embarqués dans son avis, nous suivons la marée d'une politique privatisée qui fraie dans l'alégalité et les prébendes mondialisatrices. Le transport maritime se mêle aux exploitations minières et pétrolières, croisant inévitablement la Françafrique et la Mafiafrique. Cette dernière adore les Bourses de Vancouver et Toronto : « Entre 1992 et 1996, le nombre de concessions minières détenues pas des intérêts canadiens en Afrique a augmenté à un taux composé annuel moyen de 75 % » (§51).

Le livre a connu au Canada un succès inattendu. Il n'est peut-être pas désespéré de hausser à sa juste importance dans le débat politique une question essentielle, sur un escamotage sans précédent : « Il n'y a plus de pensée économique possible lorsqu'une part trop importante des transactions échappe au domaine public et ne se traduit en aucunes données. [...] Les penseurs de l'économie ne traitent plus qu'avec la part du pauvre » (§14). [PC].

Christian Lechery, **Définir le mercenariat puis lutter contre le mercenariat « entrepreneurial » : un projet de gouvernement.** Cultures & Conflits, n° 52, hiver 2003, p. 67-90.

L'auteur a été conseiller pour les affaires internationales du ministre de la Défense Alain Richard de 1997 à 2002. Il est depuis sous-directeur d'Asie du Sud-Est au Quai d'Orsay. L'article est donc celui d'un diplomate, mais d'une espèce peu fréquente, de celle qui veut faire bouger les choses. Sous son aspect austère, le titre dit exactement ce que Christian Lechery s'est efforcé de faire durant cinq ans rue Saint Dominique : « définir le mercenariat puis lutter contre le mercenariat "entrepreneurial" » – et le verbe lutter peut s'entendre dans un sens quasi-militant.

Car jusque là le mercenariat, non seulement n'était pas combattu, mais était un des piliers de la Françafrique. Il a fallu que certains mercenaires exagèrent, et finissent par compromettre une diplomatie parfois moins plombée, pour que puisse s'entendre la nécessité d'un début de contrôle – ainsi que dans le domaine connexe des trafics d'armes. Christian Lechery a reçu mission de stimuler une réponse légale, une longue aventure dont nous avons suivi en ces *Billets* quelques épisodes récents (y compris le vote inattendu d'une loi). Il décrit les très nombreux problèmes et obstacles qu'a rencontrés, on l'imagine, ce « projet de gouvernement ». Telle l'exception que constitue la Légion étrangère. Beaucoup estimeront, comme nous, que l'on n'a fait qu'entamer le sujet, et que le pouvoir exécutif s'est gardé la possibilité de faire discrètement le contraire de ce qu'il proclame (même si, lors du débat du projet de loi, certains parlementaires furent moins hypocrites que d'autres). Cependant, la description du chemin suivi et l'énoncé sans fard des difficultés sont un outil précieux pour ceux qui veulent aller plus loin. [FXV]

Directeur de la publication : François-Xavier Verschave.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Secrétariat de rédaction : Lila Chouli.

Comité de rédaction : Christian Loubier (CL), Odile Tobner (OT), Pierre Caminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Sisulu Mandjou Sory (SMS).

Ont aussi participé : Olivier Guilbaud (OG), Antoine Lecanut (AL), Victor Sègre (VS), François-Xavier Verschave (FXV).

Coordination : Sophie Brondel.

Abonnements : Joseph Demeulemeester.